

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable



Photographies SEA



1. Source: La Loire à Vélo

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	3
1.2. Présentation du territoire desservi en 2022	3
1.3. Cadre contractuel	5
1.3.1. Les contrats	5
1.3.2. Les avenants	7
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	7
1.5. Nombre d'abonnés et population desservie	8
1.6. Déploiement de relèves à distance	9
1.7. Ressources en eau	10
1.7.1. Prélèvements	10
1.7.2. Evolution des ressources en eau	11
1.7.3. Production	13
1.7.4. Importations/ Exportations	14
1.8. Les volumes mis en distribution et vendus	16
1.8.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	16
1.8.2. Autres volumes	17
1.8.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	17
1.9. Le patrimoine du service	18
1.10. Consommation énergétique	20
2. Tarification de l'eau et recettes des services	21
2.1. Facture d'eau type	22
2.2. Recettes de la collectivité	26
2.3. Recettes des exploitants	27
3. Indicateurs de performance	28
3.1. Qualité de l'eau distribuée	28
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	31
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	31
3.4. Indicateurs de performance du réseau	34
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	34
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	35
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	36
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	37
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	38

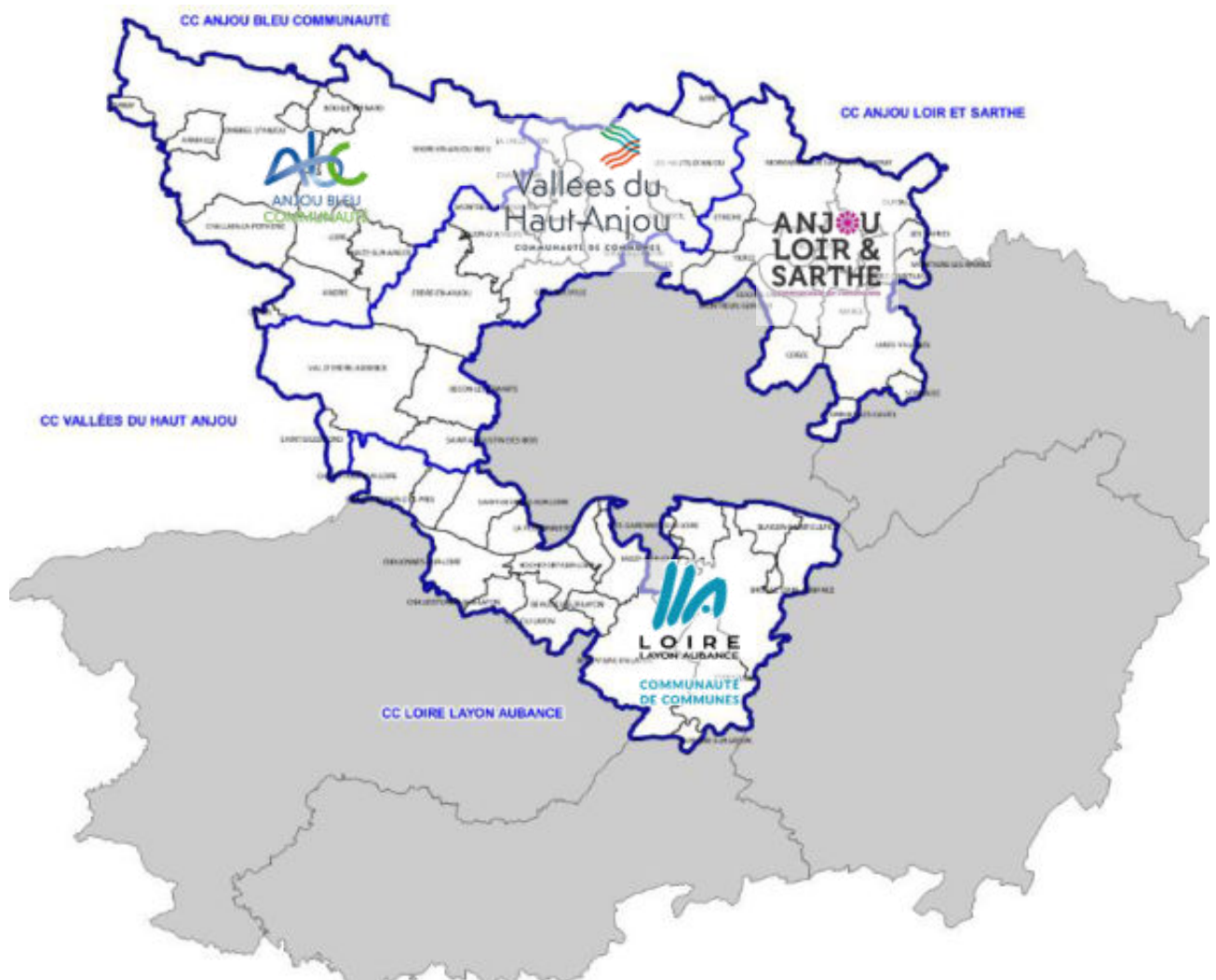
3.4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements	38
3.5.	Indicateurs de performance divers	38
3.5.1.	Taux de réclamations	38
3.5.2.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	39
3.5.3.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	40
4.	Financement des investissements	41
4.1.	Montants financiers	41
4.2.	Amortissements	42
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	43
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	43
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	44
7.	Annexes	45
7.1	Grille de tarification complète par secteur	46
7.2.	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	51
7.3.	Fiches Qualité de l'ARS	51

Les chiffres en violet dans le présent rapport ont fait l'objet d'une estimation ou présentent une marge d'erreurs importante, en raison d'incertitudes de mesures.

1. Caractérisation technique du service

1.2. Présentation du territoire desservi en 2022

- **Nom de la collectivité** : Syndicat d'Eau de l'Anjou (Syndicat Mixte)
- **4 communautés de communes membres (63 communes)** :
 - Anjou Bleu Communauté,
 - Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe,
 - Communauté de Communes Loire Layon Aubance,
 - Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.



En 2022, le territoire du SEA est composé de 7 entités de gestions distinctes, décomposés en 18 sous-secteurs de distribution, hérités des anciennes structures compétentes en eau potable, avant la création du SEA.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Chalonnnes-sur-Loire/ Chaudefonds sur Layon	Régie avec prestation de service (SAUR)	Distribution, Stockage,
<p>Régie syndicale (Loire Béconnais)</p> <p>Sous-secteur Loire Béconnais : BÉCON-LES-GRANITS, CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU, LA POSSONNIÈRE, SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, SAINT-SIGISMOND, VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisin)</p> <p>Sous-secteur le Louroux Béconnais : (VAL D'ERDRE AUXENCE)</p> <p>Sous-secteur la Cornuaille : (VAL D'ERDRE AUXENCE)</p>	Régie simple (régie syndicale)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
<p>Secteur Sud-Est (Loire Aubance)</p> <p>Sous-secteur Coutures : BELLEVIGNE-EN-LAYON (Thouarcé, Faveray-Machelles), BLAISON-SAINT-SULPICE, BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, TERRANJOU</p> <p>Sous-secteur Juigné sur Loire : SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE,</p> <p>Sous-secteur BELLEVIGNE EN LAYON (Champs sur Layon et Faye d'Anjou)</p> <p>Sous-secteur AUBIGNE SUR LAYON</p>	Concession de service (VEOLIA)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
<p>Secteur Bierné :</p> <p>CHAMBELLAY, CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ, LES HAUTS-D'ANJOU (Cherré, Champigné, Marigné, Soerudes, Querré) LA JAILLE-YVON, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Montguillon, Aviré, Louvainnes, St Martin du Bois), THORIGNE-D'ANJOU</p>	Concession de service (SAUR, partagée avec la CCPCG)	Distribution, Stockage
<p>Secteur Nord-Ouest (Segréen)</p> <p>ANGRIE, ARMAILLÉ, BOUILLÉ-MÉNARD, BOURG-L'ÉVÊQUE, CANDÉ, CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZÉ-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION-D'ANGERS, LOIRÉ, MONTREUIL-SUR-MAINE, OMBRÉE D'ANJOU, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (La Ferrière de Flée, le Bourg d'Iré, Chatelais, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Nyoiseau, St Gemmes d'Andigné, St Sauveur de Flée, LA Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Segré)</p>	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
<p>Secteur Nord-Est (Loire et Sarthe)</p> <p>Sous-secteur Châteauneuf : LES HAUTS-D'ANJOU (Châteauneuf sur Sarthe), JUVARDEIL</p> <p>Sous-secteur Miré Morannes : LES HAUTS-D'ANJOU (Brissarthe, Contigné), MIRÉ, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY</p> <p>Sous-secteur Loir et Sarthe : CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCÉ</p> <p>Sous-secteur Durtal : BARACÉ, DURTAL, HUILLÉ-LÉZIGNÉ MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES, LES RAIRES,</p> <p>Sous-secteur Seiches sur le Loir : LA CHAPELLE-SAINT-LAUD, CORZÉ JARZÉ VILLAGES, MARCÉ, SEICHES-SUR-LE-LOIR, SERMAISE</p> <p>Sous-Secteur CORNILLE LES CAVES</p>	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
<p>Secteur Layon :</p> <p>BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (Rablay sur Layon), DENÉE, MOZÉ-SUR-LOUET, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON,</p>	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,

1.3. Cadre contractuel

1.3.1. Les contrats

SERVICES AEP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
SIAEP DU SEGREEN	DSP SAUR - Fin au 31/12/2021						DSP SAUR - Secteur Nord-Ouest - durée 10 ans									
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP Mire et Morannes)	DSP SAUR - Fin au 31/12/2020						DSP SAUR - Secteur Nord-Est - durée 10 ans									
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Ex Chateaufort-sur-sarthe et Jurvadé)	DSP SAUR - Fin au 31/12/2020															
SIAEP REGION DE DURTAL	DSP VEOLIA (partagé) - Fin au 31/12/2020															
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	DSP SUEZ (ex-Nantaise des Eaux)- Fin au 31/12/2020															
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	DSP SAUR - Fin au 31/12/2020															
SIAEP DE BEAUFORT (Cornillé les Caves)	Prestation de services - STGS - Fin au 31/12/2020															
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	DSP VEOLIA (partagé)- Fin au 31/12/2020						DSP VEOLIA - Secteur Sud-Est - durée 8 ans									
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2020															
SMAEPA (Aubigné sur Layon)	DSP VEOLIA (partagé) - Fin au 31/12/2020															
SMAEP des eaux de Loire (Faye d'Anjou, Champ sur Layon)	DSP VEOLIA (partagé) - Fin au 31/12/2020															
SIAEP de BIERNE	DSP SAUR (partagé)- Fin au 31/12/2028 - Durée : 13 ans															
SYNDICAT DU LAYON	DSP SAUR - Fin au 31/12/2025 - Durée : 12 ans															
COMMUNES DE CHALONNES-SUR-LOIRE	DSP SAUR - Fin au 31/12/2020				Prestation de service avec SAUR - 2 ans	Régie syndicale										
SMAEP des eaux de Loire (Chaufonds sur Layon)	DSP VEOLIA (partagé)- Fin au 31/12/2020															
SIAEP LOIRE BECONNAIS							Régie syndicale									
COMMUNE LE LOUROUX-BECONNAIS	Régie communale	Régie syndicale			prestation SAUR	Régie syndicale										
COMMUNE LA CORNUAILLE	DSP - SAUR - Fin au 31/12/2021 - Durée : 12 ans															

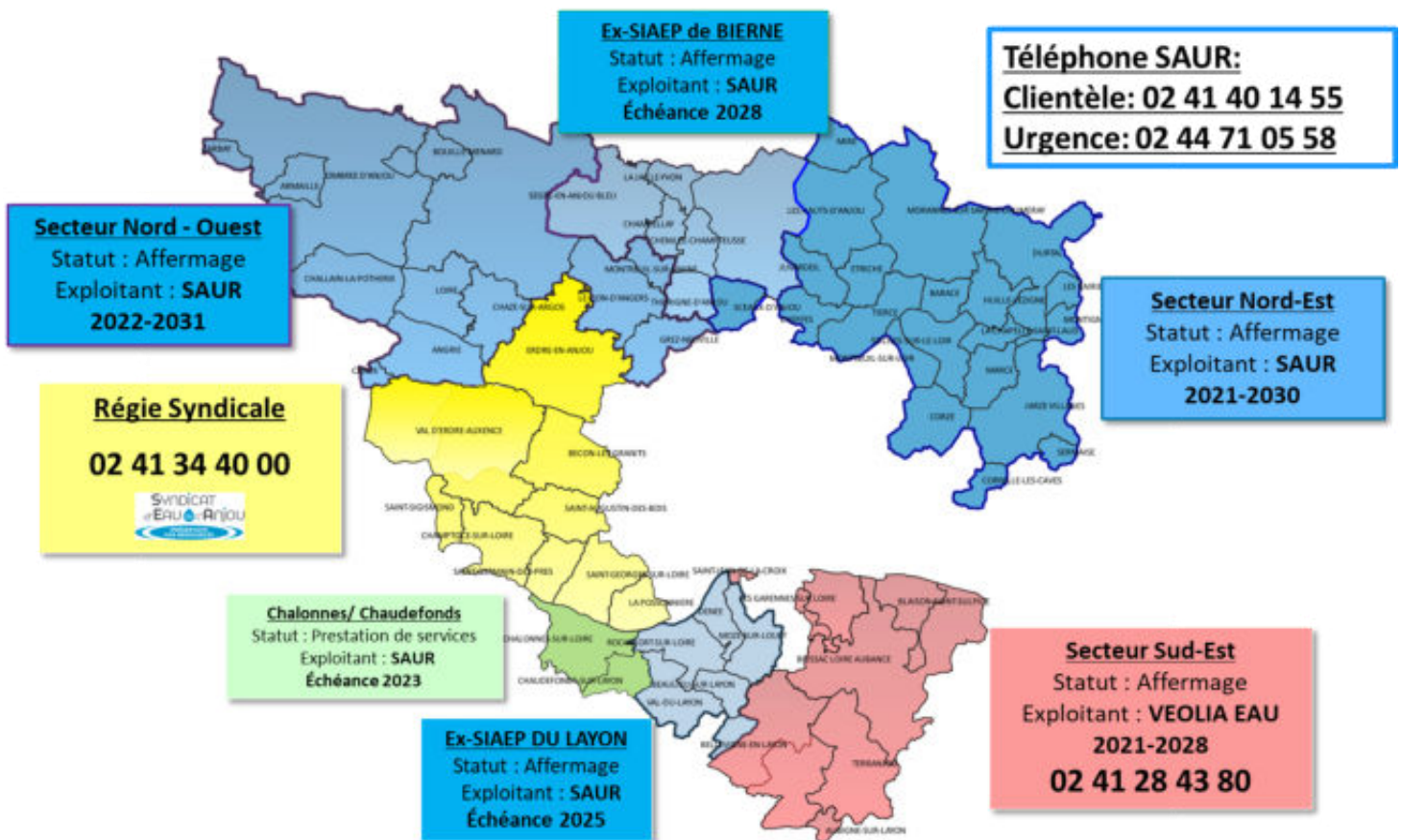
Les 7 entités de gestions sont exploitées via une régie syndicale, un contrat de prestation de service avec SAUR pour l'année 2022 sur Chalonnnes et Chaufonds sur Layon et 5 contrats de délégation de services publics :

- 4 contrats de DSP avec la SAUR,
- 1 contrat de DSP avec VEOLIA,

En 2022, suite des mouvements de personnels, la régie du SEA a aussi eu recours à une prestation de service, avec SAUR, pour assurer l'astreinte pendant 7 semaines sur la totalité du territoire exploité par la régie du SEA.

Un contrat de DSP sur le secteur Nord-Ouest a démarré au 1^{er} janvier 2022 avec la société SAUR.

Modes de gestion sur le SEA en 2022.



A partir de janvier 2023, suite à la fin du contrat de prestation de service avec SAUR, les communes déléguées de Chalonnais sur Loire et de Chaudefonds sur Layon intégreront pleinement le périmètre de la régie syndicale.

Le contrat de DSP avec la société SAUR sur le périmètre de l'ex-SIAEP du Segréen a pris fin au 31/12/2022. Le SEA a fait le choix d'exploiter ce secteur via un nouveau contrat de délégation de service public, sur un périmètre identique, renommé Nord-Ouest. Après consultation, c'est la société SAUR qui a été retenue pour l'exploitation du service pour une durée de 10 ans.

Ce contrat comprend de nouveaux engagements plus ambitieux, notamment en termes d'objectifs d'étanchéité des réseaux, de déploiement de la télérelève ou du service à l'abonné via l'ouverture de points d'accueils déportés lors des périodes de facturation et l'ajout d'objectifs de délais de réponse au téléphone.

1.3.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Ex-SIAEP de Bierné (Secteur Bierné)		
Avenant n°1	1/01/2019	Séparation du contrat en deux parties
Ex-SIAEP du Layon (Secteur Layon)		
Avenant n°1	1/09/2018	Modification du régime de transfert de la TVA
Avenant n°2	23/12/2019	Modification des tarifs du service
Prestation Chalonnes et Chaudefonds		
Avenant n°1	11/05/2021	Modification des conditions de fourniture des compteurs
Avenant n°2	28/12/2022	Prolongation de délai de 5 mois pour la pose de compteurs

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les délégataires et par les collectivités dans le cadre des contrats de délégation de service public. Il s'agit de prestations communes à l'ensemble des ex-syndicats, maintenant Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Par l'exploitant	
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations <6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
Par la Collectivité	
Renouvellement	Des branchements, des canalisations >6 ml, des forages, du génie civil.

1.5. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 73 803 abonnés représentant une population d'environ 157 000 habitants (soit 2.13 habitants/abonné).

SERVICES	2 020	2021	2022	Evolution	
NORD- OUEST (Segréen)	18 642	18 886	19 055	+ 0.9 %	
NORD - EST (Loir et Sarthe)	EX- MIRE - MORANNES	3 189	16 773	16 943	+ 1.0 %
	EX - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE	1 758			
	SIAEP REGION DE DURTAL*	3 310			
	Ex-SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	4 203			
	Ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE	3 985			
	CORNILLE LES CAVES	211			
Ex- SIAEP DE BIERNE	3 927	3 973	4 051	+ 2.0 %	
Ex-SIAEP DU LAYON	5 233	5 265	5 298	+ 0.6 %	
REGIE	REGIE SYNDICALE	9 206	10 672	11 184	+ 0,8 %
	LE LOUROUX BECONNAIS	1 387			
	LA CORNUAILLE	424	427		
CHALONNES/ CHAUDEFONDS	CHALONNES-SUR-LOIRE	3 121	3 567	3 612	+ 1.3 %
	CHAUDEFONDS SUR LAYON*	427			
SUD-EST (Loire Aubance)	BELLEVIGNE SUR LAYON*	1 092	13 411	13 660	+ 1.9 %
	SIAEP DE LA REGION DE COUTURES*	8 787			
	Ex SIAEP DE JUIGNE / SAINT JEAN	3 112			
	AUBIGNE SUR LAYON*	169			
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	72 183	72 974	73 803	+ 1.1%	

*L'année 2022 a été marquée par :

- La finalisation du partage des ex-SIAEP de Durtal, Coutures, du SMAEP Eaux de Loire et du SMAEPA Sud Saumurois, avec des contrats d'exploitation distincts par collectivité compétente.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **14,6** abonnés/km pour l'année 2022, soit une distance moyenne de **68 ml** de réseau entre chaque abonné.

	Population INSEE 2020	Estimation 2022
CCLA	56 685	57 000
CCVHA	36 542	37 000
ABC	34 615	34 800
CCALS	27 988	28 200
TOTAL	155 830 habitants	157 000 habitants

1.6. Déploiement de relèves à distance

Dans le cadre d'une harmonisation et d'une amélioration du service, le SEA a décidé de déployer des systèmes de relèves à distance des compteurs.

Il existe deux systèmes de relèves à distance : la radio et la télé- relève.

La radio-relève permet à un opérateur de relever à distance les compteurs (à pied ou en voiture) et ainsi faciliter les relèves, en diminuant le temps nécessaire.

Cette technologie est en place sur le secteur de Bierné et sur la commune déléguée de la Cornuaille. Elle est en cours de déploiement sur le secteur de la Régie, de Chalonnnes et de Chaudfondons sur Layon.

La télé-relève permet une relève régulière des compteurs. L'abonné peut ainsi accéder à distance à sa consommation d'eau. L'exploitant peut aussi relever la consommation d'eau sur une période donnée et prévenir les abonnés en cas de fuite, avec des délais courts (< 1 semaine).

Cette technologie est en place sur le secteur du Layon. Elle a été intégrée aux nouveaux contrats d'affermage. Ainsi, elle est en cours de déploiement sur nos secteurs Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est. Ce déploiement a pris du retard en raison de problème de livraison des fournisseurs de compteurs, liés à des difficultés d'approvisionnements en composants électroniques.

A noter que les télérelèves existantes sur les secteurs de Durtal, de Seiches et de Loir et Sarthe ne sont plus fonctionnelles ou plus compatibles avec la technologie actuelle. Certains abonnés de ces secteurs ont donc rencontré une rupture momentanée du service en 2021 et 2022, qui pourra se poursuivre jusqu'en 2023.

Etat estimatif du déploiement des différentes technologies de relève au 31/12/2022, avec évolution du pourcentage sur la dernière année.

	Relève manuelle		Radio-relève		Télé-relève	
Nord – Ouest	19 055	100%	0	0%	0	0%
Nord – Est	6 438	38 % (-5)	3 727	22% (-10)	6 777	40% (+15)
Sud – Est	5 737	42% (-45)	169	1%	7 786	57% (+45)
Bierné	0	0%	4 051	100%	0	0%
Layon	263	5%	0	0%	5 035	95%
La Cornuaille	0	0%	430	100%	0	0%
Régie	2 849	26% (-18)	7 905	74% (+18)	0	0%
Chalonnnes/ Chaudfondons	1 408	39% (-49)	2 200	61% (+49)	0	0%
Syndicat d'Eau de l'Anjou	35 750	48 % (-15)	18 313	25% (+3)	19 598	27% (+12)

	technologie en place les années précédentes
	technologie prévue dans les 2 ou 3 prochaines années

1.7. Ressources en eau

1.7.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Volume prélevé en 2022 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Le Louroux Béconnais					
Forage F1 des Chaponneaux	142 527	135 992	125 215	- 8%	80
Forage F2 des Chaponneaux Eaux souterraines	76 763	65 781	87 220	+ 33%	80
Secteur Layon					
Puits à drains rayonnants (Rochefort sur Loire) - Nappe alluviale	463 000	387 409	343 312	- 11%	80
Secteur Sud-Est					
Le Puits Boulet P3 (St Remy la Varenne) Nappe alluviale	1 895 002	1 818 000	1 861 157	+ 2%	80
Secteur Nord-Ouest (Segréen)					
Filière Oudon (Segré) Eau de surface	183 211	181 608	181 581	- 1%	80
Forage de Vritz Nappe souterraine	309 628	305 337	320 669	+ 5%	80
Prélèvement Mines de fer (Chaze Henry) Nappe souterraine	553 388	586 487	616 175	+ 5%	80
Prise d'eau de Chauvon dans la Mayenne (Lion d'Angers) - Eau de surface	1 821 486	1 774 142	1 705 604	- 4%	80
Régie syndicale (St Georges sur Loire)					
Prélèvement Boyau P3 Nappe alluviale	777 249	695 711	743 348	+ 7%	80
Prélèvement Boyau P2 Nappe alluviale	711 918	807 897	863 215	+ 7%	80
Prélèvement Bois Tiers P1 Nappe alluviale	271 580	223 501	238 435	+ 7%	80
Secteur Nord-Est					
Prélèvement de l'Arche (Châteauneuf) Eaux de surface	218 130	204 822	208 387	+ 2%	80
Prélèvement Pendu (Morannes) Eaux de surface	498 981	473 397	579 106	+ 22%	80
Prise en rivière la petite Bouchardière (Durtal) - Eaux de surface	838 333	789 184	835 957	+ 6%	80
Forage de Jarzé - Eaux souterraines	307 544	259 126	294 553	+13 %	80
Forage du Pont Herbault (Seiches) Eaux souterraines	114 923	93 240	80 908	- 13%	80
Prise d'eau dans le Loir Port Pinois (Seiches) -Eaux superficielles	425 086	446 712	449 999	+1 %	80
TOTAL	9 608 749	9 248 346	9 532 931	+ 3.1 %	80

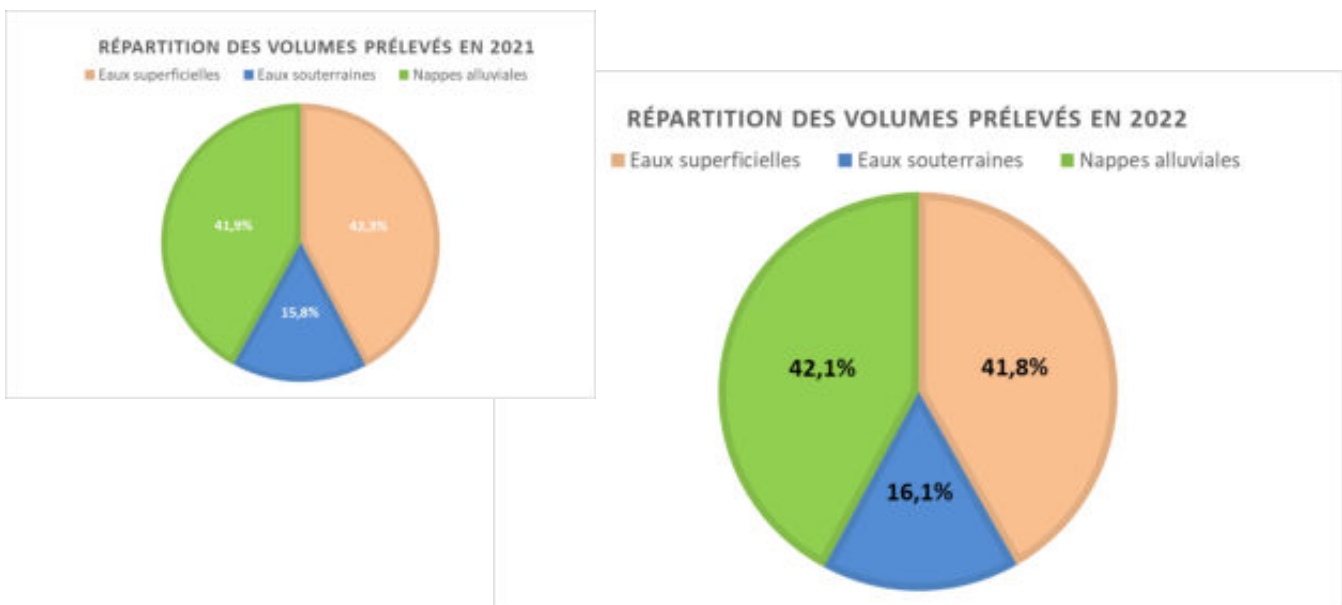
Depuis novembre 2022, le secteur du Layon est alimenté en partie depuis l'usine de St Georges sur Loire (Régie syndicale), dont on observe une augmentation significative des volumes prélevés sur le champ captant du Boyau.

Les ressources de Pont Herbaux, Segré et de Rochefort sur Loire sont de moins en moins utilisées et seront arrêtées prochainement.

Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclarations d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA a recruté un technicien responsable de la protection et du suivi de la ressource en eau pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

Des actions de protections de la ressource avec une politique active d'acquisition foncière pour une gestion sans intrant sont mises en œuvre dans les Aires d'Alimentation des Champs Captants de Vritz et du Louroux Béconnais, afin de réduire les teneurs en nitrates et en pesticides dans l'eau.

En 2022, le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé augmente très légèrement par rapport aux années précédentes, à 58% dont 42% dans la nappe alluviale de la Loire. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).



On peut constater au paragraphe suivant que les volumes produits ont augmenté autant que les volumes prélevés, ce qui indique un rendement hydraulique stable des usines de traitement en amélioration par rapport à 2021 (environ 9 % d'eau de process).

Des réglages réalisés par VEOLIA ont permis d'améliorer le rendement de l'usine de la Chesnaie. D'autres usines pourraient encore faire l'objet d'optimisation pour réduire les eaux de process.

1.7.2. Evolution des ressources en eau

L'année 2022 a été marquée par une importante sécheresse qui a impacté principalement les puits prélevant de l'eau dans la nappe alluviale de la Loire. Cette situation tendue a conduit la préfecture à mettre en place des mesures de restriction d'eau à partir de l'été 2022, corrélées à une baisse effective des consommations à partir de fin août 2022.

1.7.2.1. Les ressources superficielles

42% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevé dans des rivières (Mayenne, Loir, Sarthe et Oudon). Ces rivières ont des niveaux d'eau contrôlés par l'aval, via des barrages. Les niveaux d'eau et les quantités d'eau disponibles pour l'alimentation en eau potable sont relativement stables, y compris en période d'étiage.

1.7.2.2. La nappe alluviale de la Loire

42% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevé dans la nappe alluviale de la Loire (St Remy la Varenne, St Georges sur Loire, ...). La nappe alluviale a un niveau d'eau corrélée de manière très importante au niveau de la Loire. En 2022, une sécheresse estivale a entraîné des débits d'étiage particulièrement faibles, jusqu'à fin octobre 2022, avec des débits de la Loire proche des 100 m³/s.

Les niveaux d'eau dans les puits de St Georges sur Loire ont atteint les seuils d'alerte, avec un niveau dynamique minimal à 20 cm des crépines des pompes, sur le puits N°1, ayant entraîné un risque non négligeable de coupure de ce puits.

Le niveau d'eau dans les puits de St Remy la Varenne ont eux-aussi atteints les seuils d'alerte. Les débits de pompage ont été diminués et le SEA a utilisé un forage d'essai dans le même champ captant, afin d'alimenter en surverse le puits N°4. Cette utilisation a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 25 août 2022.

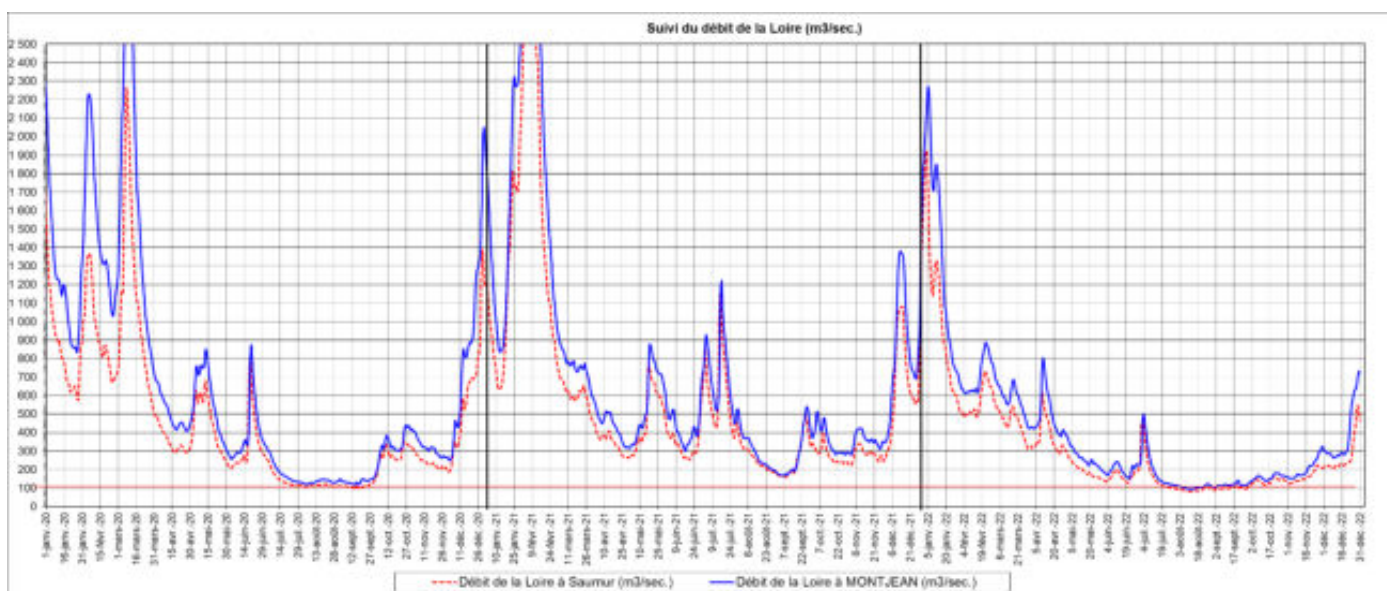


Figure 2. Débit de la Loire à Saumur et à Montjean de 2020 à 2022 (en m³/s)

1.7.2.3. Les ressources souterraines.

16% de l'eau utilisée par le SEA provient de 4 ressources souterraines. Les niveaux d'eaux des nappes de Jarzé, du Louroux Béconnais et de Vritz sont restées relativement stables au cours de l'année 2022. Les niveaux d'eau dans les mines de Fer de Chazé-Henry ont quant à eux baissé continuellement au cours de l'année 2022, avec un niveau d'eau en décembre 17 mètres plus bas qu'en janvier.

Les volumes prélevés sur Chaze Henry ont été supérieurs à la capacité de la ressource, d'où une nécessaire baisse des prélèvements pour permettre à cette ressource de se stabiliser/ reconstituer.

1.7.3. Production

Site de production	Volume produit en 2021 (m3)	Volume produit en 2022 (m3)	Rendement usine en %	Variation en %
Station des Chaponneaux (Le Louroux Bécognais)	192 000	195 440	92 %	+ 2.0 %
Station de Rochefort-sur-Loire (Secteur Layon)	404 396	333 712	97 %	- 15.4%
Usine de La Chesnaie (Secteur Coutures)	1 677 837	1 753 131	94 %	+ 4.5 %
Usine de Chazé Henry (Secteur Segréen)	533 751	561 639	91 %	+ 5 %
Usine de Chauvon (Secteur Segréen)	1 565 713	1 543 354	90 %	- 1.4%
Usine de Segré (Secteur Segréen)	181 219	181 581	99 %	+ 0.2%
Usine de Vritz (Secteur Segréen)	302 548	317 286	99 %	+ 4.9 %
Usine du Boyau Saint-Georges-sur-Loire (Secteur Régie)	1 567 458	1 677 607	90%	+ 7%
Station Route de Brissarthe (Secteur Châteauneuf)	178 680	174 577	88 %	- 2.3 %
Usine du Moulin de Pendu (Secteur Miré-Morannes)	380 498	449 851	80%	+ 18.2%
Usine Henri Gandon (Secteur Durtal)	637 364	704 265	84 %	+ 10.5 %
Station de Jarzé (Secteur de Seiches)	256 703	295 754	99 %	+ 15.2 %
Station de Seiches	505 011	503 615	93 %	- 0.3 %
TOTAL	8 482 222	8 691 812	91 %	+ 2.5 %

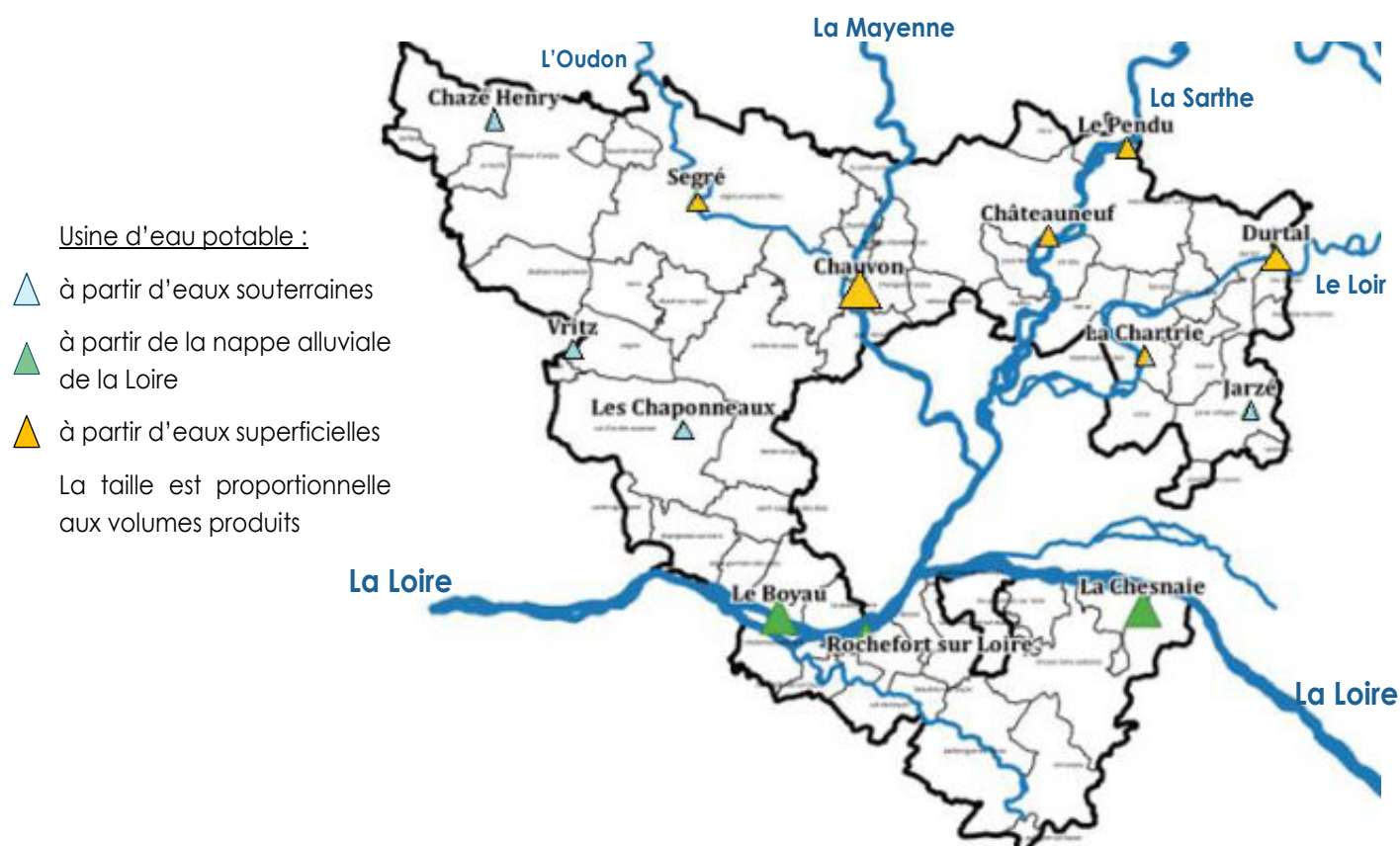











Figure 3. Carte des stations de production en fonction du type de ressource et des volumes produits

1.7.4. Importations/ Exportations

	Import en 2022 (m ³)	Évolution 2022/2021	Export en 2022 (m ³)	Évolution 2022/2021
 Angers Loire Métropole	1 481 378	- 10 %	766 174	- 1 %
 CC du Pays de Château Gontier (53)	765 746	+ 7 %		
 CC Baugeois Vallée	387 301	+ 1 %	244 400	+ 15.6 %
 CA Saumur Val de Loire			545 598	+ 8 %
 Atlantic'eau (44)	378 823	+ 2 %	115	- 10%
 SIDAEP Mauges Gâtines	327 643	+ 29.7 %		
 Mauges Communauté (ex-SMAEP EDL)	244 338	- 12 %		
 Agglomération du Choletais	21 721	+ 8 %		
SMAEP Sarthe et Loir	3 564	/	1 382	/
 CC du Pays de Craon (53)	2 092	+ 31%		
TOTAL	3 663 277	- 1.2 %	1 557 075	+ 4.5 %

Si les volumes importés sont restés relativement stables de manière globale, le SEA a acheté significativement moins d'eau à Angers Loire Métropole (notamment au niveau du secteur SE) et acheté plus d'eau au SIDAEP Mauges Gâtines, en lien notamment en lien avec les difficultés de production d'eau lors de l'été 2022 sur la Chesnaie. Les volumes exportés ont augmenté de 4.5% après une forte baisse en 2021.

La carte ci-après fait apparaître schématiquement l'ensemble des échanges d'eau ayant eu lieu en 2022, que ce soit entre secteurs du SEA ou avec des collectivités voisines.

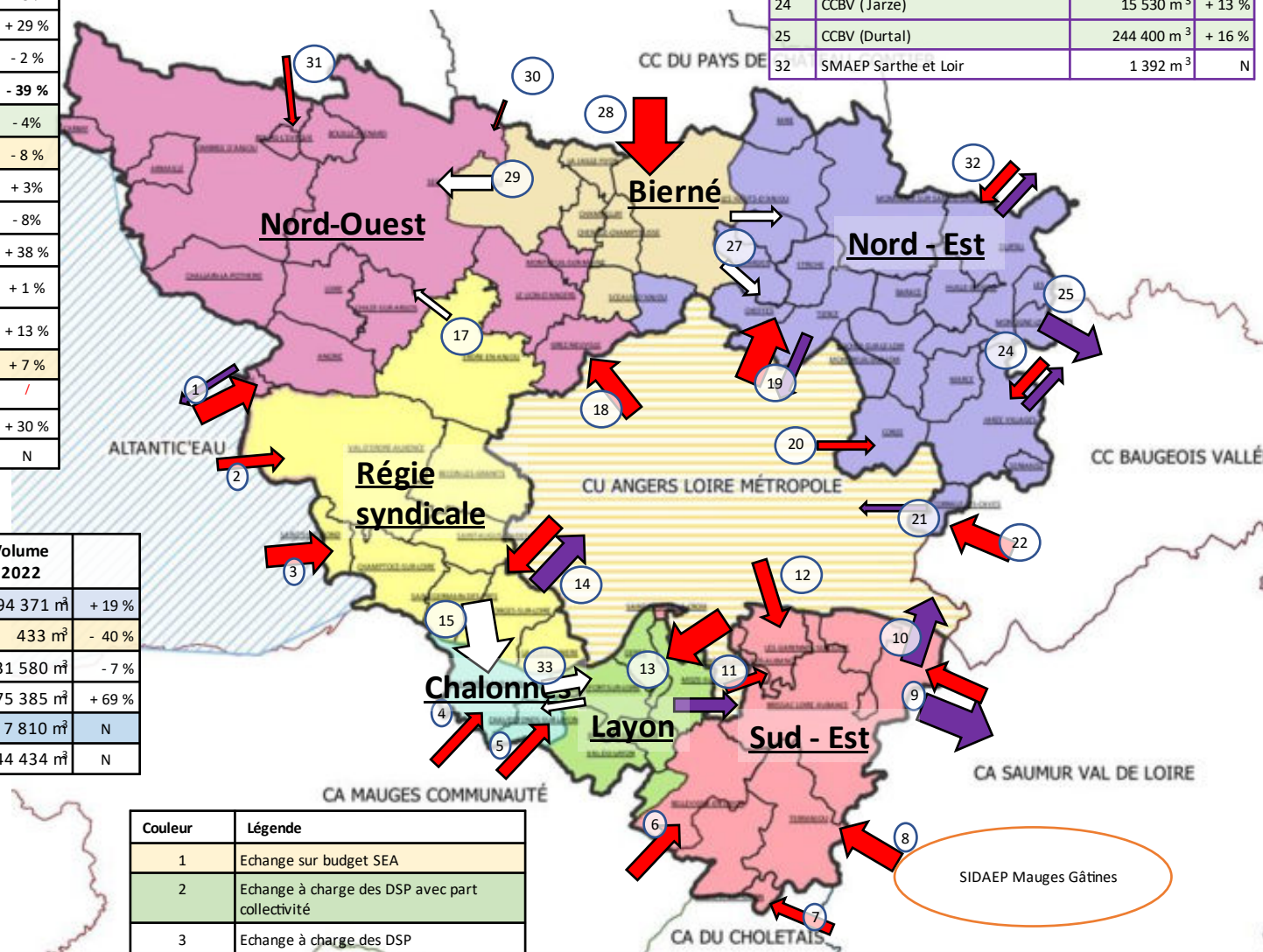
Echanges d'eau en 2022 sur le SEA

N°	Achat d'eau à :	Volume 2022	
1	Altanti''eau	241 170 m ³	+ 4%
2/3	Altanti''eau	137 653 m ³	- 2 %
4/5	Mauges Communauté	114 526 m ³	- 27 %
6	Mauges Communauté	129 812 m ³	+ 8%
7	Cholet Agglomération	21 721 m ³	+ 8 %
8	SIDAEP Mauges Gâtines	327 643 m ³	+ 29 %
11	ALM	48 801 m ³	- 2 %
12	ALM	124 047 m ³	- 39 %
13	ALM	421 033 m ³	- 4%
14	ALM	168 371 m ³	- 8 %
18	ALM	220 581 m ³	+ 3%
19	ALM	494 250 m ³	- 8%
20	ALM	2 377 m ³	+ 38 %
22	CCBV (Beaufort)	371 771 m ³	+ 1 %
24	CCBV (Cheviré)	15 530 m ³	+ 13 %
28	CCPG	765 746 m ³	+ 7 %
30	CCPG	0 m ³	/
31	CC Pays de Craon	2 092 m ³	+ 30 %
32	SMAEP Sarthe et Loir	3 564 m ³	N

N°	Vente d'eau à :	Volume 2022	
1	Altanti''eau	115 m ³	- 10%
9	Saumur Agglomération (Coutures)	491 363 m ³	+ 6%
10	ALM (Coutures)	254 955 m ³	+ 6 %
13	ALM	171 532 m ³	- 4%
14	ALM	262 739 m ³	0 %
19	ALM	76 948 m ³	- 16 %
21	ALM (Beaufort)	1 248 m ³	- 50 %
24	CCBV (Jarze)	15 530 m ³	+ 13 %
25	CCBV (Durtal)	244 400 m ³	+ 16 %
32	SMAEP Sarthe et Loir	1 392 m ³	N

N°	Echange interne Secteur acheteur :	Volume 2022	
15	Chalonnnes (SAUR)	294 371 m ³	+ 19 %
17	Ex-SIAEP Segréen (SAUR)	433 m ³	- 40 %
27	Nord-Est (SAUR)	31 580 m ³	- 7 %
29	Ex-SIAEP Segréen (SAUR)	75 385 m ³	+ 69 %
33	Chalonnnes (depuis Layon)	7 810 m ³	N
33	Layon (SAUR)	44 434 m ³	N

Couleur	Légende
1	Echange sur budget SEA
2	Echange à charge des DSP avec part collectivité
3	Echange à charge des DSP
4	Echange interne sans facturation



1.8. Les volumes mis en distribution et vendus

1.8.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Abonnés	Volumes consommés en 2021 (m3)	Volumes consommés en 2022 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	7 847 463	7 369 683	- 6 %
Autres abonnés	1 118 158	1 403 765	+ 25 %
Total vendu aux abonnés	8 965 621	8 773 448	- 2.1 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Ces données sont toujours en cours de fiabilisation, d'où une évolution importante entre 2022 et 2021.

A périmètre identique, les volumes consommés semblent avoir nettement diminué en 2022 par rapport à 2021 avec de fortes disparités par secteur. Ces chiffres sont étonnants au vu de l'été chaud, qui a vu les volumes distribués fortement augmentés en été, avant de redescendre significativement en automne. Les chiffres de la régie et du secteur Sud-Est ne sont pas fiables en raison de modifications significatives des périodes de relève, engendrant un décalage dans le volume consommé ramené à 365 jours.

SERVICES- VOLUMES CONSOMMES (en m ³)		2 020	2021	2022	Evolution	
Ex-SIAEP DU SEGREEN (Nord-Ouest)		2 515 094	2 554 745	2 559 595	+ 0.2 %	
NE	EX- MIRE – MORANNES	326 193	306 482	342 668	2 178 128	+ 0.5 %
	EX - CHÂTEAUNEUF	195 601	187 333	171 077		
	Secteur DE DURTAL (SEA)	379 489	300 072	339 357		
	Ex-SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	608 914	629 368	606 627		
	Ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE	368 061	387 470	367 808		
	CORNILLE LES CAVES	335 834	356 003	350 591		
Ex-SIAEP DU LAYON		568 284	528 792	501 374	- 5 %	
Ex- SIAEP de BIERNE (SEA)		536 837	543 713	555 715	+ 2.2 %	
Régie	LE LOUROUX BECONNAIS	205 692	201 631	182 225	1 309 259	- 0.1 %
	REGIE SYNDICALE	970 889	1 068 127	1 084 000		
	LA CORNUAILLE	44 142	40 809	43 034		
CHALONNES-SUR-LOIRE		311 031	307 009	294 187	339 997	- 6.1 %
CHAUDFONDS SUR LAYON		48 980	55 220	45 8089		
SE	BELLEVIGNE SUR LAYON	106 907	1 155 763	1 040 106	1 329 380	- 11 %
	AUBIGNE SUR LAYON	17 420				
	Secteur DE COUTURES (SEA)	1 074 362				
	Ex SIAEP DE JUIGNE / SAINT JEAN	330 189	343 084	289 273		
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		8 943 920	8 965 621	8 773 448	- 2.1 %	

En violet, des chiffres peu fiables avec une marge d'erreur importante, avec des variations importantes de périodes de relèves.

Le nombre d'abonnés ayant augmenté de 1%, on constate une baisse de la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) qui est de **118.9** m³/abonné (123.9 m³/abonné en 2020). A noter que cette évolution est à nuancer, notamment via des consommations particulièrement faibles sur le SE et sur le Layon.

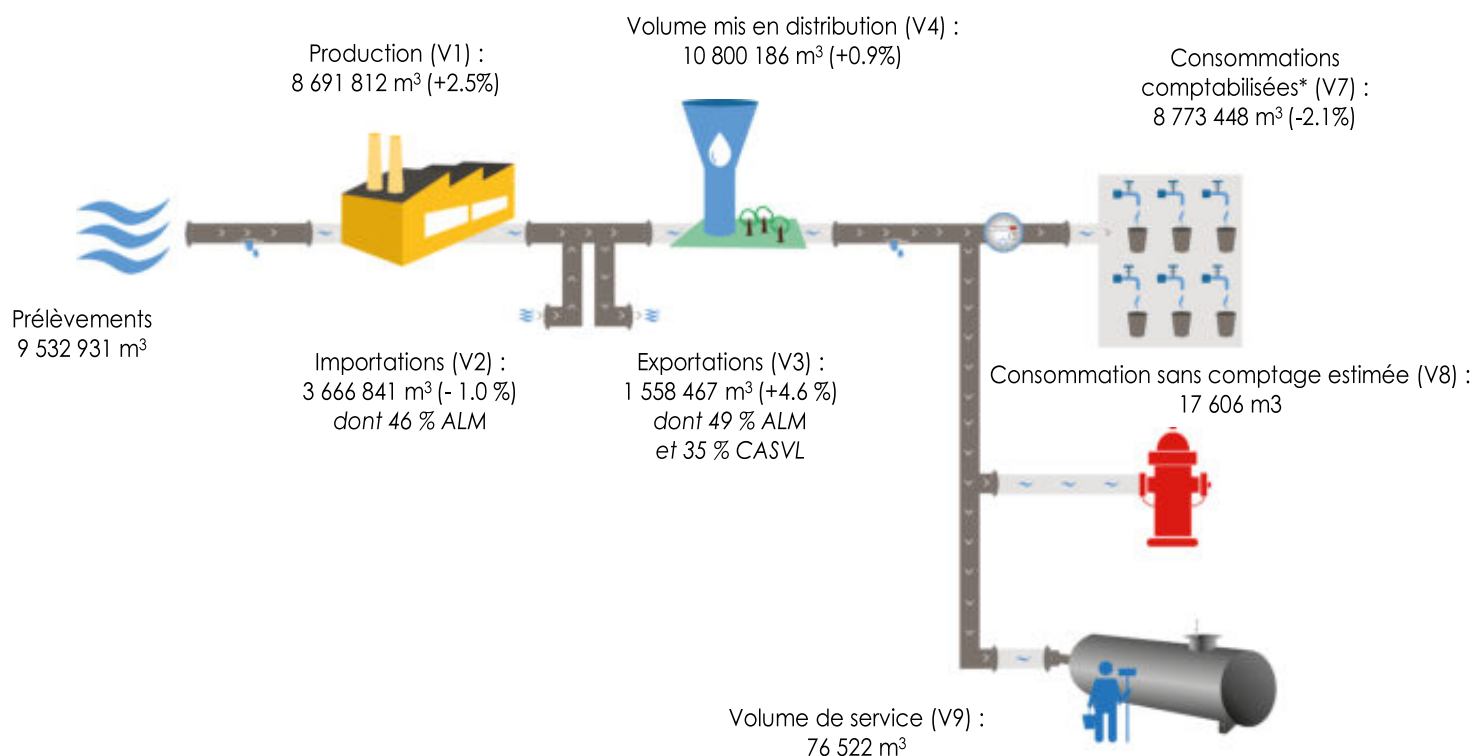
Environ 16% des volumes ont été consommés par des abonnés non domestiques, dont 840 000 m³ (10%) par les 4 plus gros consommateurs d'eau du SEA qui sont des industriels, principalement agro-alimentaires.

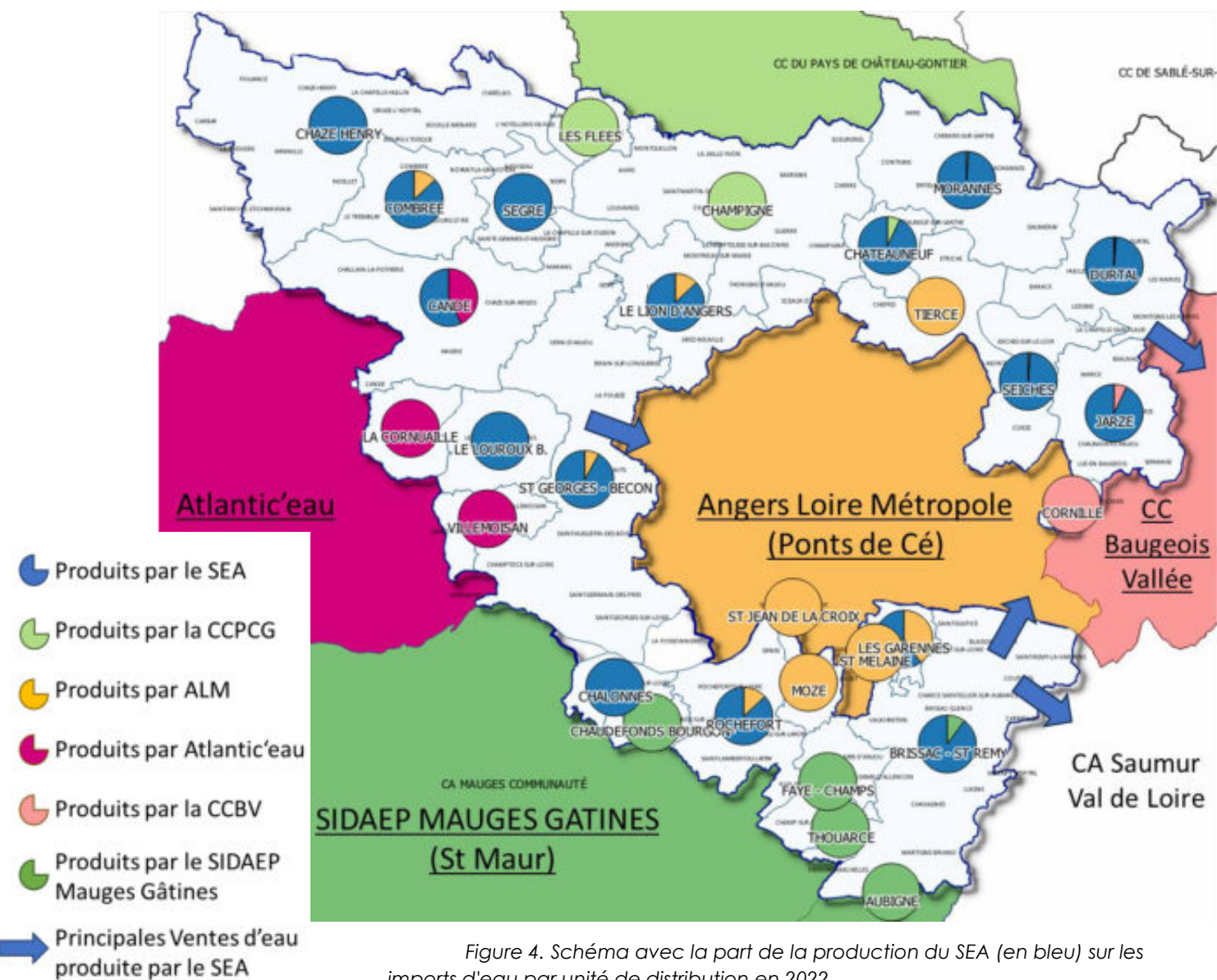
1.8.2. Autres volumes

	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Exercice 2022 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	23 744	9 444	17 606	+ 86%
Volume de service	81 456	74 427	76 522	+ 2.8%
TOTAL	105 200	83 871	94 128	+ 12 %

Les volumes de service et sans comptage ont augmenté de 12 % par rapport à 2021, mais restent inférieurs à ceux estimés en 2019 et 2020. Cette augmentation par rapport à 2021 s'explique par une augmentation des purges de canalisations neuves (Feeder) et par une sous-estimation de certains volumes en 2021. Ces estimations sont réalisées sur la base des préconisations de l'ASTEE. Ces volumes représentent moins de 0.9% des volumes mis en distribution.

18.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022





1.9. Le patrimoine du service

	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	5 027
Nombre de réservoirs	67
Volume de stockage (en m ³)	40 366

Le SEA comptabilise 5 027 km de réseau et 67 ouvrages de stockage, avec une capacité de 40 366 m³, soit 1.7 jours de consommation moyenne en 2022, mais inégalement répartis sur le territoire.

En 2022, le syndicat possédait 13 unités de production d'eau potable, avec une capacité totale de 2 579 m³/h, soit un temps de fonctionnement théorique moyen à pleine capacité de 9.2 h/jour en 2022. (9.0 h/jour en 2021).

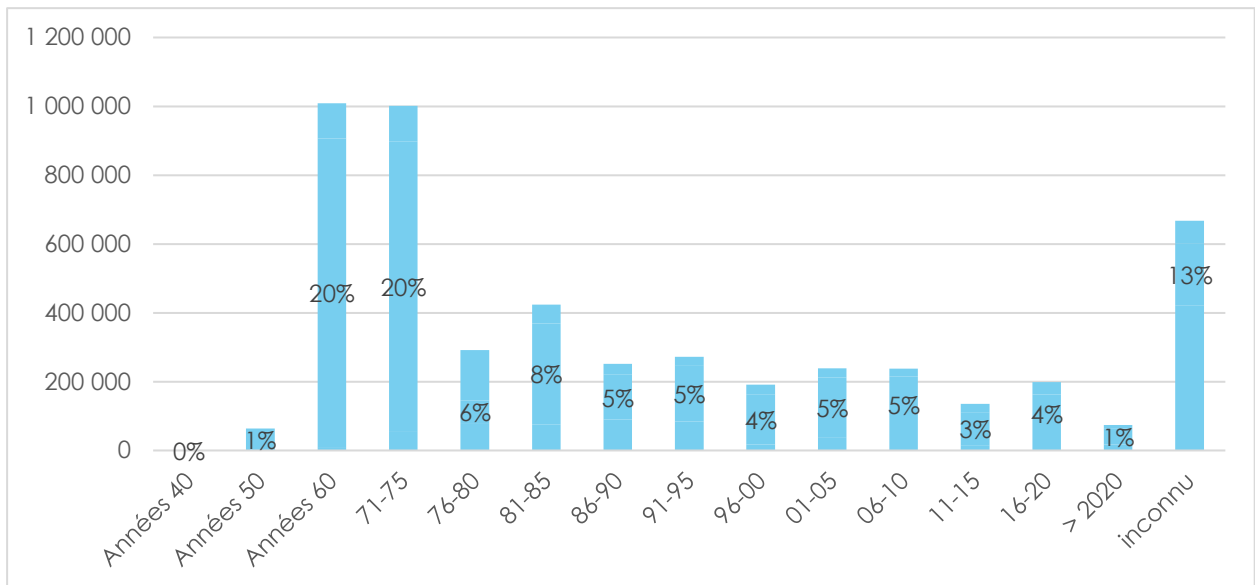


Figure 5. Pyramide des âges de réseaux (en ml)

Le réseau du SEA a été déployé principalement à partir de la moitié des années 60 pour se poursuivre jusqu'au début des années 80. L'âge moyen des réseaux est estimée à 40 ans sur le SEA, avec cependant 50% des réseaux posés avant 1977.

Les dates de poses sont relativement bien connues, à l'exception du secteur de la régie.

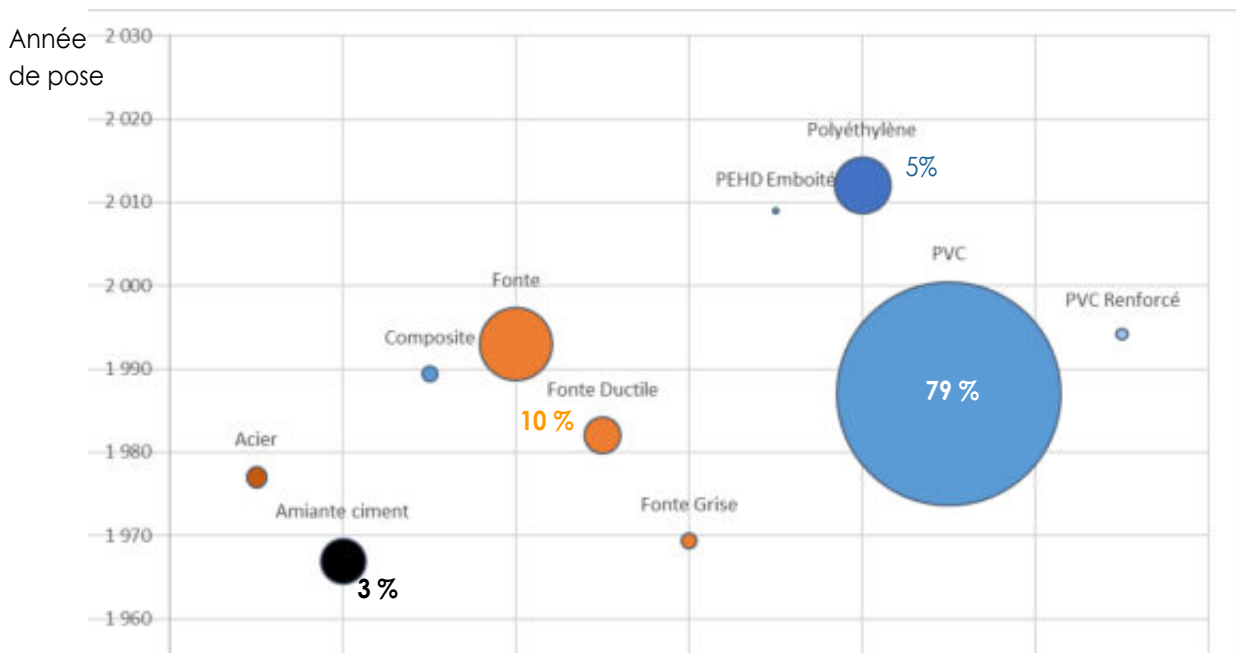


Figure 6. Année de pose moyenne des réseaux par type de matériau (taille proportionnelle au % de réseau)

Les réseaux du SEA se compose en grande majorité de PVC (79%).

Les matériaux plus anciens comme l'acier, l'amiante ciment et la fonte grise ne sont plus posés, d'où un vieillissement de l'âge moyen de ces canalisations. A l'inverse, le PEHD est un matériau plus récent, qui est actuellement posé préférentiellement pour les petits diamètres,

1.10. Consommation énergétique

Secteur	Consommation 2021 (kwh)	Consommation 2022 (kWh)	kwh/m3 produit (ou mis en distribution)	Evolution 22/21
Nord-Est	1 954 974	2 212 171	1,02	13%
Usine de Durtal	500 599	642 683	0,89	28%
Usine de Morannes	436 985	509 028	1,09	16%
Usine de Chateauneuf	199 585	205 210	1,12	3%
Usine de Jarze	197 495	194 002	0,66	-2%
Usine de Seiches	352 219	287 684	0,57	-18%
distribution (reprises, ...)	268 091	373 564	0,14	39%
Nord-Ouest	3 073 871	3 079 809	1,18	0%
Usine Chauvon	1 348 291	1 305 874	0,85	-3%
Usine de Vritz	166 117	160 252	0,51	-4%
Usine de Chaze henry	599 296	652 875	1,16	9%
Usine de Segré	380 477	365 401	2,01	-4%
distribution (reprises, ...)	579 690	595 407	0,19	3%
Layon	344 428	317 596	0,94	-8%
Usine de Rochefort	296 464	264 740	0,78	-11%
distribution (reprises, ...)	47 964	52 856	0,08	10%
Bierné	1 976	3 323	0,01	68%
Chalonnnes	69 751	76 025	0,19	9%
Sud-Est	1 563 693	1 710 679	0,98	9%
Usine de la Chesnaie	1 529 756	1 668 030	0,95	9%
distribution (reprises, ...)	33 937	42 649	0,03	26%
Régie	1 477 462	1 682 253	0,90	14%
Usine de St Georges	1 146 063	1 348 451	0,80	19%
Usine du Louroux	109 788	130 484	0,65	-9%
distribution (reprises, ...)	285 229	259 455	0,16	-9%
TOTAL	8 486 155	9 081 856	1,04	7%

Les chiffres présentés peuvent présenter des biais liés aux périodes de facturation des consommations électriques (notamment sur le secteur Nord-Est). La consommation électrique semble avoir augmentée de 7% entre 2022 et 2021. Une partie de cette augmentation est justifiée par l'augmentation de la proportion de volumes produits qui favorisent des ressources propres au SEA (utilisant de l'électricité) au détriment d'eau importée utilisant aussi de l'électricité mais à la charge des collectivités partenaires.

A noter que les consommations des usines intègrent les refoulements vers la distribution. L'usine de Segré a ainsi une consommation électrique unitaire importante, puisque l'usine sert aussi de station de pompage pour l'interconnexion en provenance de l'usine de Chauvon vers l'UDI de Segré.

L'augmentation des coûts du kWh a un impact significatif sur les coûts globaux d'exploitation.

2. Tarification de l'eau et recettes des services

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

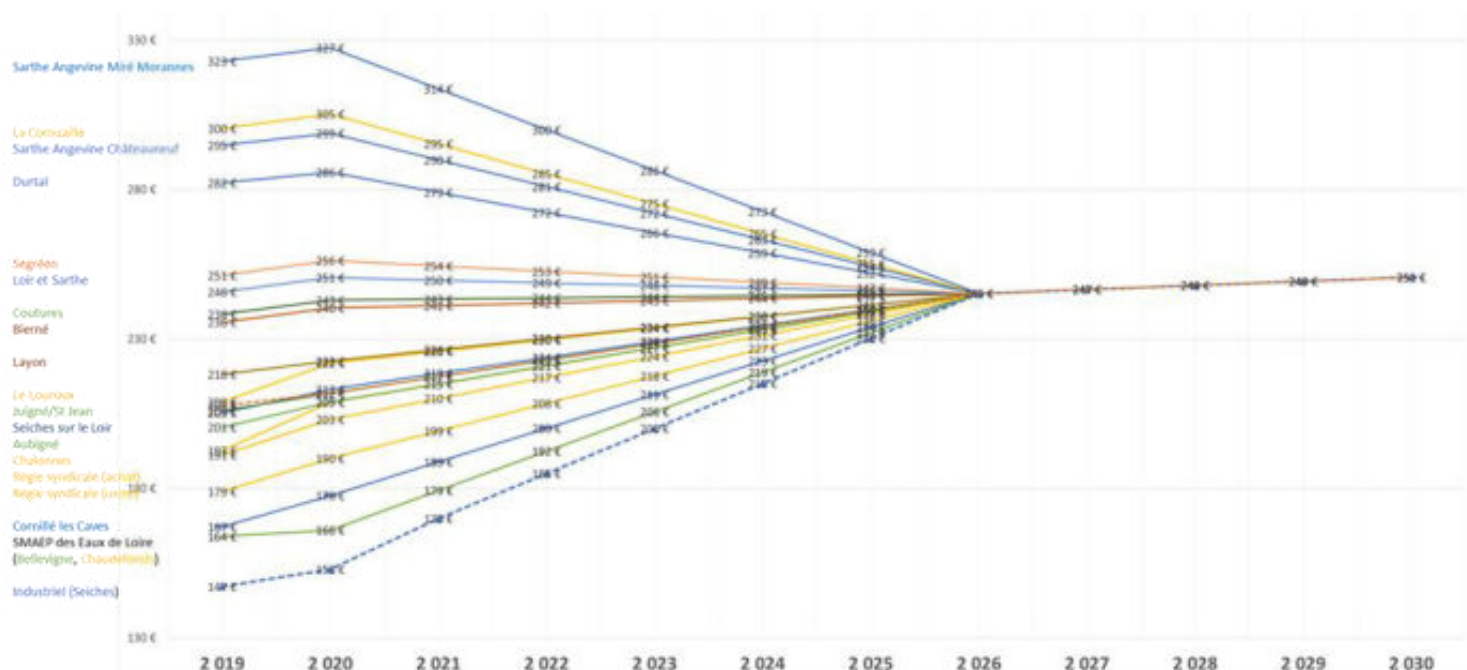
Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

Ces tarifs des délégataires ont fait l'objet d'augmentations importantes entre 2022 et 2023, comprises entre + 5% et + 10.5%. Ces augmentations sont liées principalement à l'inflation, qui impacte de manière significative les frais énergétiques, les achats de réactifs et le coût des travaux publics.

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du Comité Syndical. Afin de faire converger progressivement les tarifs sur l'ensemble du SEA, le comité syndical du SEA a décidé en date du 20 novembre 2020 d'appliquer une politique de convergence à échéance 2026, qui permet, à euros constants :

- une convergence tarifaire pour tous à partir de l'année 2026,
- une suppression des tranches tarifaires à partir de l'année 2025,
- une harmonisation des parts fixe à hauteur de 30% d'une facture type 120 m3,
- un lissage des variations des parts délégataires, via la part collectivité,
- une convergence linéaire des tarifs,
- une augmentation des recettes de 18,5% à l'horizon 2030 pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le schéma de convergence tarifaire retenu est le suivant, à euro constant :



La délibération du 10 décembre 2021 a fixé les tarifs effectifs en 2022, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte de l'inflation à hauteur de 6.2 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires, en lien notamment avec les nouveaux périmètres d'exploitation.

Les détails de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2021, au 01/01/2022 et au 01/01/2023 sont détaillés en annexe 1.

2.1. Facture d'eau type

Pour les années 2021 à 2023, les factures d'eau type, pour une consommation annuelle de 120 m3 sont les suivantes :



Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence) sont :

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023	
Chalonnes-sur-Loire	Part de la collectivité	222.57 €	248.63 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	40.61 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.64 €	15.91 €	
	Total HT	266.18 €	289.25 €	
	Total TTC	280.82 €	305.16 €	+ 8.7 %

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023	
La Cornuaille	Part de la collectivité	275,36 €	288,68 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40,61 €	40,61 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17,38 €	18,11 €	
	Total HT	315,97 €	329,29 €	
	Total TTC	333,35 €	347,40 €	+ 4.2 %
Le Louroux Béconnais	Part de la collectivité	234,31 € HT	255,20 € HT	
	Part de l'exploitant	0,00 € HT	0,00 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40,61 € HT	40,61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15,12 €	16,27 €	
	Total HT	274,92 €	295,81 €	
	Total TTC	290,04 €	312,08 €	+ 7.6 %
Secteur Layon	Part de la collectivité	124,56 € HT	139,95 € HT	
	Part de l'exploitant	111,27 € HT	116,78 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	39,60 € HT	39,60 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15,15 €	16,30 €	
	Total HT	275,43 €	296,33 €	
	Total TTC	290,58 €	313,63 €	+ 7.2 %
Secteur Coutures	Part de la collectivité	131,50 € HT	139,86 € HT	
	Part de l'exploitant	117,71 € HT	127,75 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40,61 € HT	40,61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15,94 €	16,95 €	
	Total HT	289,82 €	308,22 €	
	Total TTC	305,76 €	348,83 €	+ 6.4 %
Secteur Juigné-sur-Loire	Part de la collectivité	110,70 € HT	124,26 € HT	
	Part de l'exploitant	117,71 € HT	127,75 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40,61 € HT	40,61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14,80 €	16,09 €	
	Total HT	269,02 €	292,62 €	
	Total TTC	283,82 €	308,71 €	+ 8.7 %
Secteur Bierné	Part de la collectivité	110,91 € HT	119,78 € HT	
	Part de l'exploitant	135,66 € HT	144,61 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	41,88 € HT	41,88 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15,86 €	16,84 €	
	Total HT	288,45 €	302,26 €	
	Total TTC	304,32 €	323,11 €	+ 6.1 %
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	Part de la collectivité	132,20 €	137,94 €	
	Part de l'exploitant	125,00 €	134,42 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40,80 €	40,80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16,39 €	17,22 €	
	Total HT	298,00 €	313,16 €	
	Total TTC	314,39 €	330,38 €	+ 5.1 %

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023	
Régie syndicale	Part de la collectivité	215.01 € HT	239.22 € HT	
	Part de l'exploitant	0,00 € HT	0,00 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 € HT	40.61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.06 €	15.39 €	
	Total HT	255.62 €	279.83 €	
	Total TTC	269.68 €	295.22 €	+ 10.3 %
Secteur Châteauneuf-Juvardeil	Part de la collectivité	144.34 €	137.47 €	
	Part de l'exploitant	141.21 €	156.16 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.95 €	18.39 €	
	Total HT	326.35 €	334.43 €	
	Total TTC	344.30 €	352.82 €	+ 2.5 %
Secteur Loir et Sarthe	Part de la collectivité	112.15 €	113.34 €	
	Part de l'exploitant	141.21 €	156.16 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.18 €	17.07 €	
	Total HT	294.16 €	310.30 €	
	Total TTC	310.33 €	327.36 €	+ 5.5 %
Secteur Miré-Morannes	Part de la collectivité	161.24 €	151.76 €	
	Part de l'exploitant	141.21 €	156.16 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.88 €	19.18 €	
	Total HT	343.25 €	348.72 €	
	Total TTC	362.12 €	367.90 €	+ 1.0 %
Secteur Durtal	Part de la collectivité	138.08 €	137.89 €	
	Part de l'exploitant	141.21 €	156.16 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 €	40.8 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.6 €	18.42 €	
	Total HT	319.84 €	334.85 €	
	Total TTC	337.43 €	353.27 €	+ 4.7 %
Secteur Seiches-sur-le-Loir	Part de la collectivité	87.22 € HT	94.63 € HT	
	Part de l'exploitant	141.21 € HT	156.16 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 € HT	40.8 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.81 €	16.04 €	
	Total HT	269.23	291.59 €	
	Total TTC	284.04 €	307.63 €	+ 8.3 %
Cornillé-les-Caves	Part de la collectivité	63.52 € HT	76.85 € HT	
	Part de l'exploitant	141.21 € HT	156.16 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 € HT	40.8 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	13.50 €	15.06 €	
	Total HT	245.53 €	273.81 €	
	Total TTC	259.03 €	288.87 €	+ 11.5 %
Bellevigne-en-Layon	Part de la collectivité	80.24 € HT	101.41 € HT	
	Part de l'exploitant	117.71 € HT	127.75 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 € HT	40.61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	13.12 €	14.84 €	
	Total HT	238.56 €	269.77 €	
	Total TTC	251.68 €	284.61 €	+ 13.1 %

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023	
Chaufonds-sur-Layon	Part de la collectivité	197.45 € HT	227.25 € HT	
	Part de l'exploitant	0,00 € HT	0,00 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 € HT	40.61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	13.09 €	14.73 €	
	Total HT	238.06 €	267.86 €	
	Total TTC	251.15 €	282.59 €	+ 12.5 %
Aubigné-sur-Layon	Part de la collectivité	108.81 € HT	122.85 € HT	
	Part de l'exploitant	117.71 € HT	127.75 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61€ HT	40.61€ HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.69 €	16.02 €	
	Total HT	267.13 €	291.21 €	
	Total TTC	281.82 €	307.22 €	+ 9.0 %

2.2. Recettes de la collectivité

	Recettes collectivité 2020 (HT)	Recettes collectivité 2021 (HT)	Recettes collectivité 2022 (HT)	Evolution 2022/2021
SERVICES				
Secteur Layon	524 338 €	532 662 €	562 234 €	+ 5.5 %
Secteur Bierné	430 785 €	455 706 €	488 763 €	+ 5.8%
Secteur Nord-Ouest (Segréen) ⁽¹⁾	2 377 691 €	2 258 670 €	2 611 895 €	+ 15.6 %
Secteur Châteauneuf-Juvardeil ⁽²⁾	182 002 €	1 905 640 €	1 971 374 €	+ 3.4 %
Secteur Loir et Sarthe ⁽²⁾	447 107 €			
Secteur Miré-Morannes ⁽²⁾	413 426 €			
Secteur Durtal ⁽²⁾	415 771 €			
Secteur Seiches-sur-le-Loir ⁽²⁾	412 989 €			
Cornillé-les-Caves ⁽²⁾	380 000 €			
Secteur Coutures ⁽²⁾	1 169 747 €			
Aubigné-sur-Layon	20 000 €	1 647 314 €	1 566 566 €	- 4.9 %
Secteur Juigné-sur-Loire ⁽²⁾	172 308 €			
Bellevigne-en-Layon	36 000 €			
Chaufonds-sur-Layon ⁽³⁾	14 000 €	2 085 816 €	2 889 338 €	+ 35.8 %
Chalonnnes-sur-Loire ⁽³⁾	173 774 €			
Régie syndicale	1 572 337 €			
Le Louroux Béconnais	361 839 €			
La Cornuaille ⁽³⁾	46 930 €			
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	9 151 044 €	8 700 179 €	10 090 170 €	+ 16 %
dont régie	2 314 176 €	2 085 816 €	2 889 338 €	+ 35.8 %

(1) En raison de la fin de certains contrats d'affermage fin 2021, les tarifs et les périodes de facturation ont été modifiées entraînant des variations de recettes.

(2) En raison de la fin de certains contrats d'affermage fin 2020, les périodes de facturation avec une estimation réalisée au 31/12/2021 ont été modifiées entraînant des variations de recettes, en lien notamment avec le décalage de recouvrement des factures (sur le NE) en 2020 et 2021.

(3) Les communes de Chalonnnes sur Loire et Chaudefonds sur Layon ont intégré le périmètre de la régie en 2021, la commune déléguée de la Cornuaille en 2022, entraînant une hausse théorique des recettes. A noter que les cycles de facturation ont été perturbés sur Chalonnnes et Chaudefonds en 2022, en lien avec la modification du mode de facturation et la prestation de service de SAUR.

2.3. Recettes des exploitants

		Produits des services				Résultats avant Impôt sur les sociétés		
SERVICES	DELEGATAIRE	CA 2021 (en k€)	CA 2022 (en k€)	dont part collectivité	% évolu- tion CA	2021 (en k€) (résultats en %)	2022 (en k€) (résultats en %)	Evoluti- on
NORD OUEST (Segréen)	SAUR	5 941.2	5 167.2	2 405.0	- 13 %	322.5 (11%)	- 167.0 (-6%)	/
Nord-Est	SAUR	5 217.0	5 813.1	2 654.0	+ 11.4 %	- 149.3 (-6%)	- 173.1 (-6%)	- 16%
CORNUAILLE	SAUR	125.0	0	/	- 100 %	-22.1 (-43%)	0	-
LAYON	SAUR	1 348.6	1 328.5	686.0	- 1.5 %	- 81.7 (-11%)	- 220.6 (-34%)	-168 %
CHALONNES (prestation de services)	SAUR	211.6	212.3	/	+ 0.3 %	/	/	/
Sud - Est	VEOLIA	3 902.8	4 103.6	2 016.7	+ 5.2 %	- 158.0 (-8%)	- 250.0 (-12%)	- 58 %
BIERNE (% 49)	SAUR	1 177.9	1 216.1	574.6	+ 3 %	59.9 (10 %)	53.0 (8 %)	- 11%
SOUS-TOTAL SAUR		14 071.6	13 737.2	6 319.6	- 2%	129.3 (1.7%)	- 507.7 (-6.8%)	/
SOUS-TOTAL VEOLIA		3 902.8	4 103.6	2 016.7	+ 5.2 %	- 158.0 (-8%)	- 250.0 (-12%)	- 58 %
TOTAL SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		17 974.4	17 840.8	8 336.3	- 0.7%	-28.7	-757.7	/

Si le chiffre d'affaires total des exploitants est globalement stable entre 2021 et 2022 et proche de 18 Millions d'euros, les résultats déclarés dans le CARE se dégradent fortement avec des résultats nets négatifs affichés à - 757 700€.

On peut notamment noter :

- Des baisses de chiffres d'affaires importantes sur le nouveau contrat d'affermage NO, en lien notamment avec les négociations de contrats et la modification des périmètres,
- Des résultats en forte baisse pour l'ensemble des contrats liés notamment à l'impact des investissements concessifs de début de contrat et à la mise en place des nouvelles actions contractuelles,
- Les exploitants ont aussi été confrontés à une forte hausse des matières premières (pièces électromécaniques, réactifs utilisés pour le traitement,...) ainsi que des coûts énergétiques. Ces augmentations des charges entraînent une hausse importante de leurs tarifs en 2023.
- Des débuts de contrats structurellement déficitaires, en raison des frais initiaux importants engagés par les délégataires en début de contrat (télérelève, bâtiments, investissements concessifs, ...)

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Paramètres microbiologiques	461	460	499	496
Paramètres physico-chimiques	518	426	611	551

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	99.8 %	99.4 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	82.2 %	90.2 %

En 2022, 3 analyses bactériologiques ponctuelles ont été non conformes sur le SEA (sur 499 réalisées):

- sur la Chapelle St Laud, en septembre, (coliforme et E.Coli), avec des taux de chlore relativement faibles qui ont nécessité des purges et une sur-chloration. A terme, il pourrait être envisagé une rechloration au niveau de la station de reprise de la Chapelle St Laud.

- sur St Germain des Prés, en septembre (E.coli et d'un coliforme), avec des taux de chlore relativement faibles, qui ont nécessité des purges et une sur-chloration.

A noter que la température élevée de l'été 2022 a entraîné une dégradation plus rapide du chlore, ce qui a nécessité une augmentation des injections en été.

- sur Seiches sur le Loire en novembre (entérocoques, spores de bactéries anaérobies sulfite réductrices). Le taux de chlore était cependant suffisamment élevé pour éviter tout risque sur le réseau et les contre-analyses se seront révélées conformes.

En 2022, 75% des analyses physico-chimiques non conformes concernent les métabolites de pesticides et notamment le Métolachlore-ESA, qui a été jugé pertinent par l'ANSES, et dont 45 analyses sont au-dessus de la norme de 0.1 µg/l mais bien en dessous de la limite de potabilité (V_{max}) fixée à 500 µg/l. (valeur maximale mesurée = 0.3 µg/l en eau traitée) ; **l'eau reste donc consommable pour la totalité des abonnés du SEA**. Le nombre de non-conformité a été divisé par 2 depuis l'année 2021, suite aux changements précoces de

Charbons Actifs en Grain sur les usines de Chauvon (le Lion d'Angers), de Chateauneuf sur Sarthe et du Louroux Béconnais.

- 6 non-conformités portent sur l'AMPA, sur les usines prélevant l'eau de la Mayenne, avec l'apparition de pics de pollution, couplées à des dysfonctionnements d'ozoneurs,

- 2 non-conformités sur les pesticides totaux mesurées en sortie de l'usine la Chartrie sur Seiches sur le Loir. (Cette usine vieillissante sera mise à l'arrêt prochainement, les charbons actifs vont cependant être renouvelés en 2023 pour améliorer la situation.

- 7 non-conformités portent sur des analyses CVM non conformes sur 3 points de distribution, qui font l'objet d'une information ciblée auprès des quelques abonnés concernés.

L'eau distribuée aux abonnés ne contient pas de métabolites pour 35 % des abonnés du SEA (30% en 2021). Pour 45 % (28% en 2021) des abonnés, les dépassements sont périodiques et sont en constante amélioration via une optimisation des usines en fonction des saisons, et un renouvellement précoce des Charbons Actifs en Grains. Pour 20% (42% en 2021) des abonnés ces non-conformités sont récurrentes, avec des concentrations en métabolites principalement comprises généralement entre 0.05 et 0.3 µg, qui ne pourront être résolus qu'une fois la reconstruction de l'usine de Saint Georges sur Loire terminée (prévue pour fin 2025/2026)

Ces dépassements récurrents de la norme concernent les secteurs en orange foncé sur la carte suivante, qui représente la durée des dépassements de la norme en Métolachlore-ESA sur l'année 2022 :

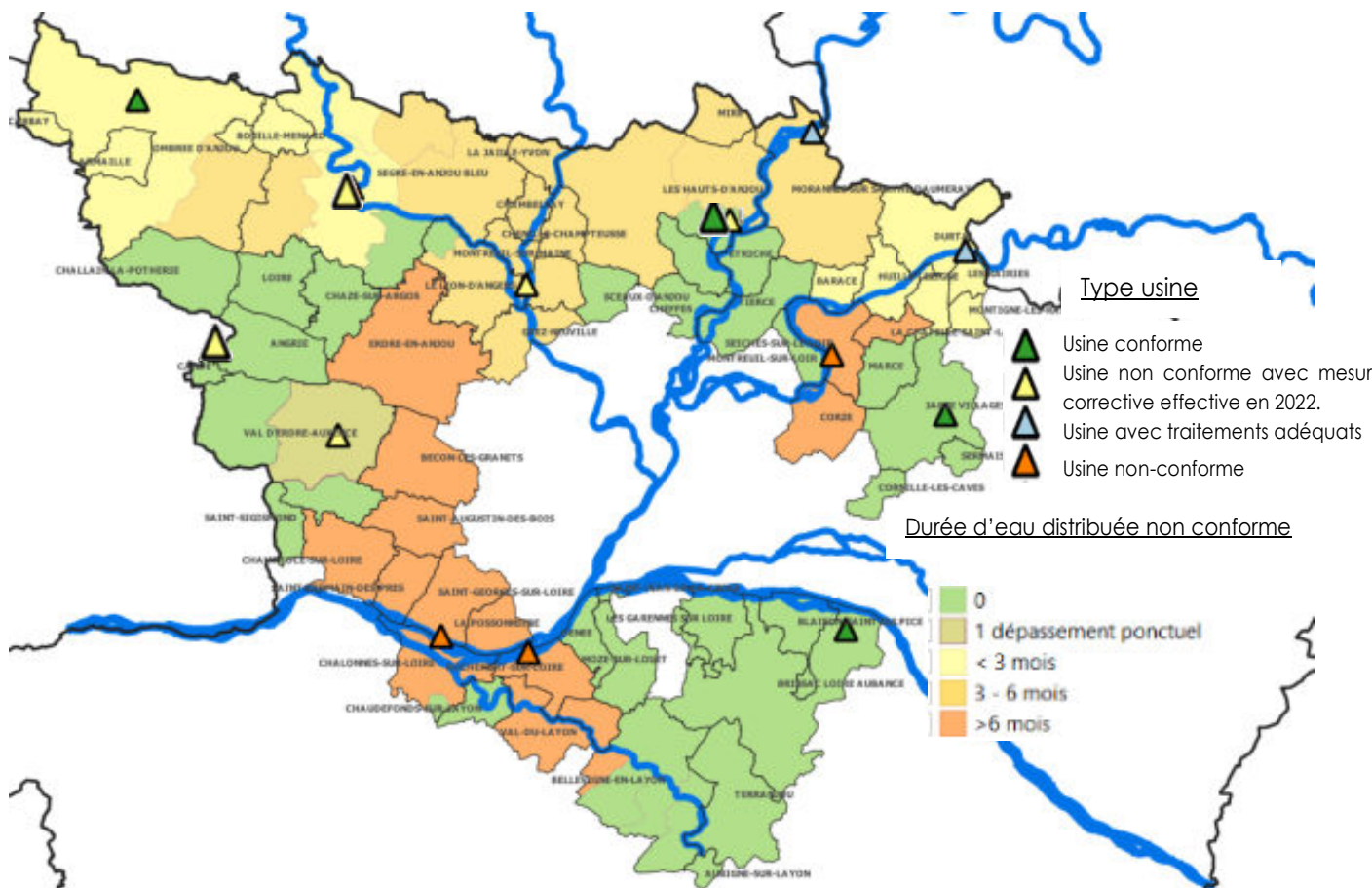


Figure 7. Durée de distribution d'eau supérieur à 0.1 µg/ en ESA Métolachlore dans l'eau distribuée en 2022.

A noter que depuis fin 2020, les résultats des analyses CVM ne sont pas intégrés dans les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS. Après une période de transition en 2021, la campagne de recherche a été confiée aux exploitants en 2022. Seul le secteur Nord-Est a fait l'objet d'analyses ciblées sur 7 points de contrôles, ayant mis en évidence 4 points conformes, 2 points conformes avec un dépassement annuel et un point non-conforme (sur Corzé).

Au vu des résultats de 2021 et des premières analyses de 2023, on peut considérer que 7 autres secteurs à risque ont pu présenter des non-conformités en 2022, malgré les purges existantes (ayant purgé un volume d'environ 15 000 m³).

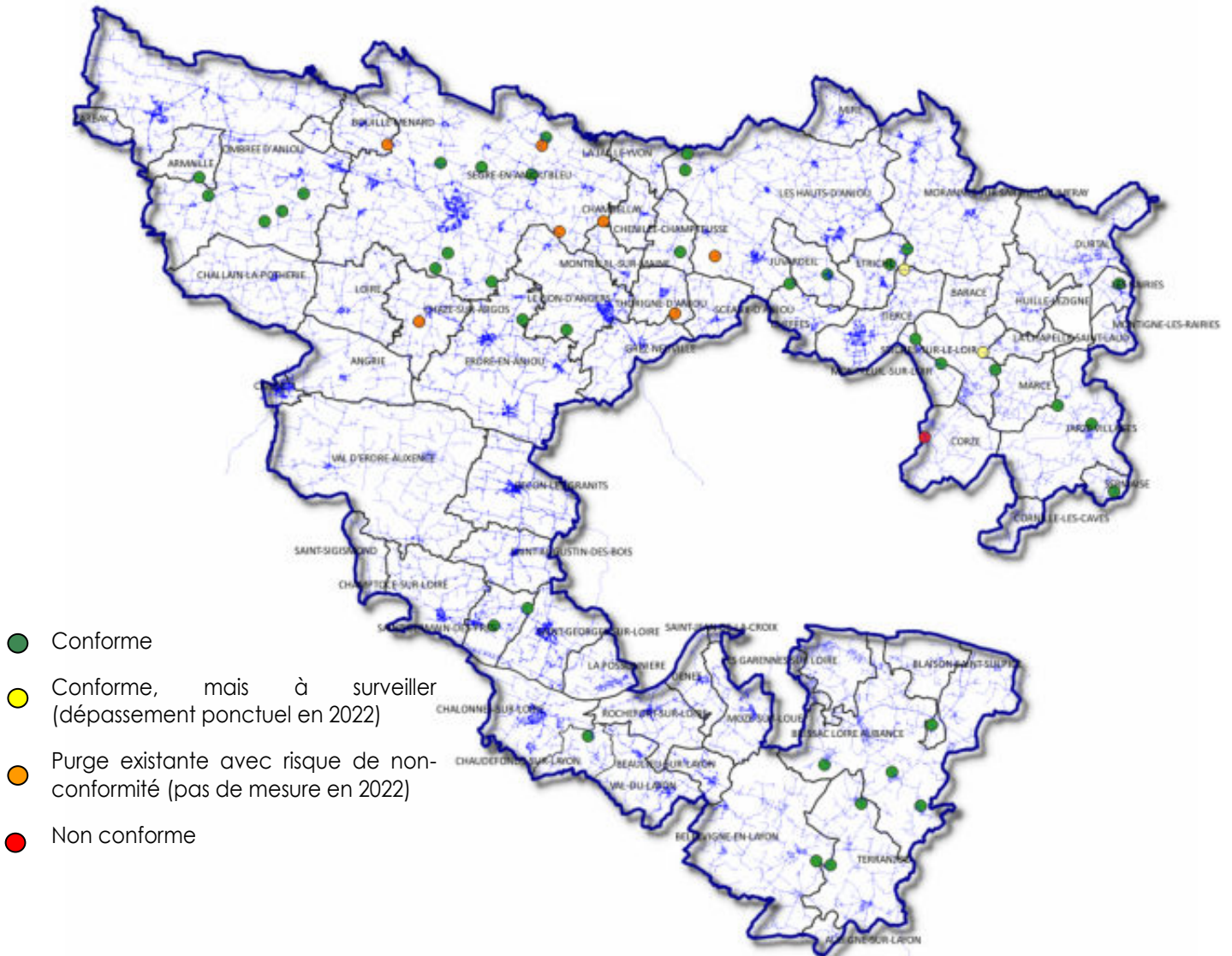


Figure 8. Carte de synthèse des points de surveillance des CVM en 2022

Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)**, fait l'objet d'une limite de qualité à 0.5µg/l. Des dépassements peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée, du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

Le syndicat mène une politique de purges préventives des canalisations à risque et prend en compte cette problématique dans son programme de renouvellement des réseaux, via le renouvellement anticipé de réseaux en PVC relavant des CVM.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1).

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

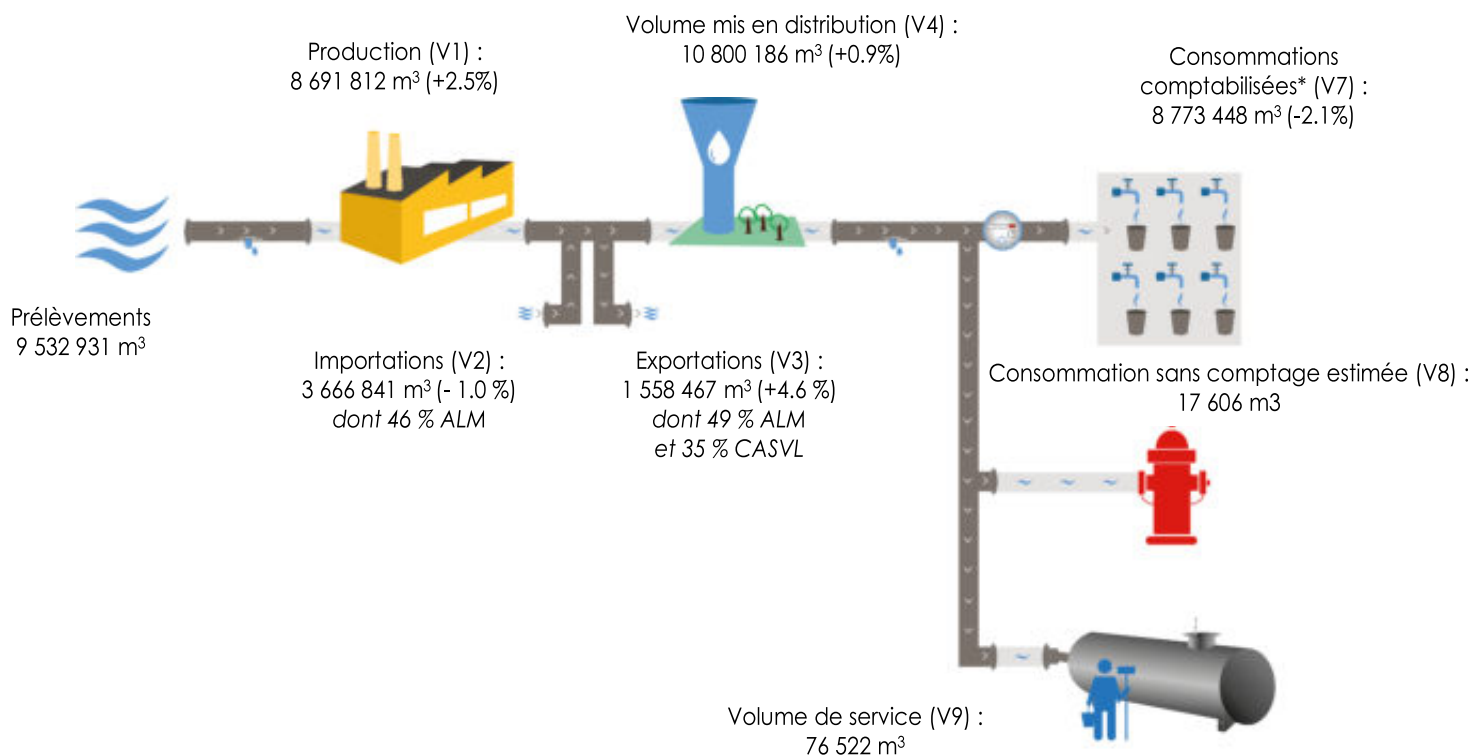
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Chalonnnes-sur-Loire	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	0	5	109
La Cornuaille	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	0	105
Secteur Layon	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	0	5	109
Secteur Sud Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	0	10	10	10	10	5	109
Secteur Bierné	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Régie syndicale	10	5	10	oui	5	11	10	0	10	10	0	0	10	0	81
Secteur Nord Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Moyenne pondérée SEA	10	5	10	oui	5	13.6	10	8.5	8.6	10	8.5	8.5	8.2	4.1	110



3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	86.5 %	84.4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4.9 m ³ / jour / km	4.8 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	84.6 %	82.1 %

RENDEMENT DU RESEAU :	2020	2021	2022			Objectif contractuel	
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	83.1 %	82.9 %	83.0 %		=	85 %	
Secteur Miré Morannes	79 %	79.5 %	83.6 %	81.8%	83 %	=	86.7 %
Secteur Châteauneuf- Juvardail	92.4 %	94.5 %		91.2%		=	88.6 %
Secteur Durtal	77.2%	78.2 %		83.2%			88 %
Secteur Seiches sur le Loir	79.1 %	80.4 %		76.7 %			81.2 %
Secteur LOIR ET SARTHE	87.8%	87.1 %		87.7%		=	91 %
CORNILLE LES CAVES	98.4 %	98.0%		98.0 %		=	97.5%
Secteur du Layon	88.6%	84.3 %	84.4%		=	85 %	
Secteur Bierné	88 %	89.6 %	86.2 %			/	
CHALONNES	85.4 %	87.4 %	85.5 %			/	
LA CORNUAILLE	89.6 %	87 %	87.9 %		=	/	
REGIE SYNDICALE	84.3%	89.2%					
Secteur Coutures	84.6 %	94.5 %	94.9%	87.2 %	86.7 %		93.5 %
Secteur Juigné sur Loire	86.9 %	97.2 %		82.7 %			87.6 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	85.7 %	86.5 %	84.4 %				

Le rendement s'est dégradé sur le périmètre du SEA en 2022, avec une diminution de 2 points du rendement, expliquée en partie par la baisse surprenante des volumes consommés sur certains secteurs en 2022 (notamment sur le secteur SE).

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.09 m3/j/km** (0.9 en 2021).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1.04 m3/j/km** (0,90 en 2021).

ILP :		2020	2021	2022			Objectif contrac tuel	ILC (m3/jour/ km)	
Secteur Nord- Ouest (Segréen)	Candé-Angrie	0.97	1.03	1.2	0.87		1.38	4,8	
	Challain			0.39			0.54	1,9	
	Chaze-Henry			2.1			1.93	3,1	
	Pouancé			1.29			1.08	4,7	
	Combrée			1.1			0.97	5,4	
	Le Lion d'Angers			0.7			0.67	8,9	
	Bouillé Ménard			0.5			0.9	2,8	
	Loiré			0.4			0.61	3,0	
	Segré			1.52			0.99	10,1	
Secteur Miré Morannes		0.7	0.8	1.07	1.08		0.40	2,6	
Secteur Châteauneuf- Juvardail		0.68	0.45			0.6		1.07	7,8
Secteur Durtal		0.95	1.7			1.4		0.53	3,1
Secteur Seiches/ Cornillé		1.45	1.31			1.57		1.27	5,0
Secteur LOIR ET SARTHE		0.87	0.84			0.7		0.54	4,9
Secteur Coutures		0.77	0.51	0.49	1.33		0.56	5,3	
Secteur Juigné sur Loire		1.57	0.32			0.55		1.46	10,1
LA CORNUAILLE		0.25	0.28	0.94			/	4,7	
Régie syndicale		1.36	0.98						
CHALONNES (+ Chaudfonds 21)		1.25	1.02	1.15			0.75	7,4	
Secteur Bierné		0.64	0.51	0.73			0.5	3,5	
Secteur du Layon		0.95	1.28	1.2			/	4,9	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		0.97	0.90	1.04				4,6	

Afin de pouvoir comparer les ILP par secteur, le tableau précédent intègre un Indicateur Linéaire de Consommation, qui permet de caractériser la densité de service (considéré comme rural avec un ILC <10 et semi-rural ensuite). L'indice linéaire de pertes est relativement stable et reste considéré comme bon pour un secteur rural (objectif < 1.5 m3 perdu/jour/km)

En analysant l'évolution de l'ILP, on constate des évolutions similaires à celles du rendement, avec une moins bonne étanchéité des réseaux.

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, un linéaire de 27.4 km de réseau a été renouvelé, ainsi que plus de 326 branchements
- Sur les 5 dernières années (soit depuis la création du SEA), un linéaire de 137 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le **taux moyen de renouvellement** des réseaux d'eau potable est donc de **0,55 %**.

Secteur	Nombre de branchements renouvelés 2022	Linéaires renouvelés (en ml) 2022	Montant des travaux 2022	Linéaire total (en km)	% renouvelé en 2022	% renouvelé sur 5 ans (moyenne 2018-2022)
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	/	9 000	1 450 124 €	1 421	0,6 %	0,52%
Secteur Nord-Est	143	5 200	786 281 €	1 243	0,4 %	0,44 %
Régie syndicale	0	11 100	1 366 741 €	865	1,3 %	0,83 %
Secteur Sud -Est	120	3 480	560 275 €	675	0,5 %	0,69 %
Secteur Bierné	0	0	0 €	400	0 %	0,23 %
Secteur du Layon	63	2 987	369 328 €	282	1,1 %	0,38 %
Chalonnnes sur Loire	0	186	76 222 €	140	0,1 %	0,25 %
Total	326	27 400	4 608 997 €	5 027	0,64 %	0,55 %

Le Plan Pluriannuel du Syndicat prévoit un renouvellement de réseaux, à hauteur de 0.5% par an jusqu'en 2025, puis une montée jusqu'à 0.75 % de renouvellement de réseau ensuite. Depuis la création du SEA, on observe un rythme de renouvellement plus important sur le secteur de la régie.

L'âge moyen des réseaux est d'environ 40 ans sur le SEA, avec une durée de vie moyenne estimée entre 70 et 80 ans. On peut donc considérer que le rythme actuel de renouvellement du SEA de 0.6% est adapté, pour ne pas renouveler des réseaux prématurément, tout en commençant le renouvellement des premiers réseaux posés, dont le pic de renouvellement devrait se situer autour des années 2040 et qui nécessitera une augmentation progressive du rythme de renouvellement.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **250 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (335 en 2021, 253 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **4.0** interventions / 1000 abonnés

A noter que cet indicateur n'est pas disponible en 2022, sur le secteur exploité en régie.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 ou 2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **98 %** (98 % en 2021).

Cet indicateur n'est pas disponible en 2022, sur le secteur exploité en régie.

3.5. Indicateurs de performance divers

3.5.1. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 124

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **2.0 pour 1000 abonnés** (0.8 en 2021). Ce taux en dégradation s'explique par un meilleur suivi des réclamations, notamment du délégataire SAUR, par des changements de pratiques engendrant des insatisfactions et par des taux de réponses au téléphone insuffisants, notamment du délégataire SAUR, en début d'année 2022 et lors des périodes de facturation.

Cet indicateur n'est pas disponible en 2022, sur le secteur exploité en régie.

3.5.2. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Budget aggloméré

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	9 483 537.46 €	9 421 201.85 €
Epargne brute annuelle en €	6 226 981.40 €	6 640 255.63
Durée d'extinction de la dette en années	1.5 ans	1.4 ans

Au vu des projets de travaux importants (Feeder, nouvelle usine de St Georges), des emprunts ont été réalisés dans cette période favorable d'un point de vue financier, pour pouvoir financer ces investissements tout en maintenant un fonds de roulement suffisant pour assurer la continuité du service.

Afin de mutualiser les investissements à l'échelle du SEA, les budgets principal et annexe régie ont été fusionnés en 2022. Une comptabilité analytique a été mise en place afin de suivre précisément les dépenses et recettes affectées à chaque type d'activité, dont la régie du SEA.

Malgré ces nouveaux emprunts, la situation financière du SEA reste bonne et le taux d'endettement faible pour un service d'eau potable.

3.5.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	251 180 €	Environ 280 000 €	Environ 250 000 €
Chiffre d'affaires TTC facturé en € au titre de l'année n-1	16 972 000 €	16 604 000 €	18 176 000 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1.5 %	Environ 1.7%	Environ 1.4%

Sur le nouveau contrats Nord-Ouest, il n'est pas possible de définir un taux d'impayés sur la première année de ce nouveau contrat d'affermage. Le taux d'impayés de la dernière année du contrat du Segréen est estimé à 1.9%.

4. Financement des investissements

Les données budgétaires du Syndicat d'Eau de l'Anjou sont synthétisés dans le rapport d'activité 2022 du syndicat.

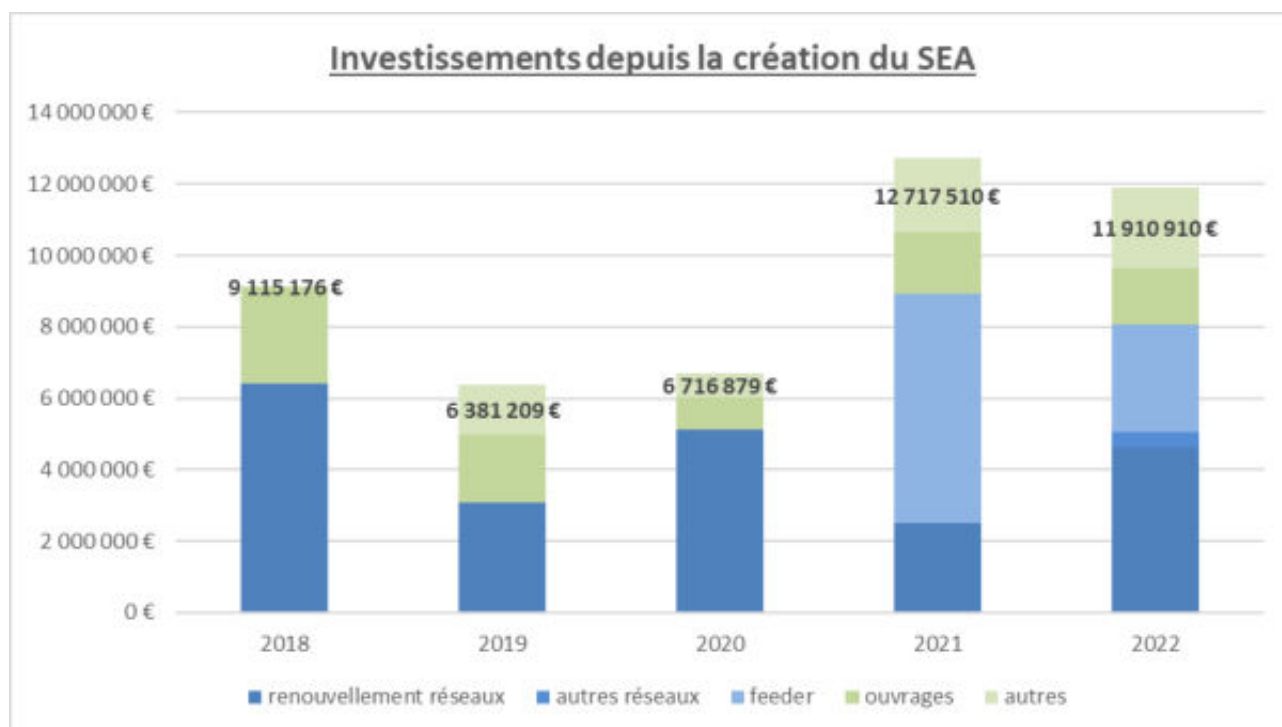
4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux <u>sur réseaux</u> réceptionnés pendant le dernier exercice budgétaire	5 116 570 €	9 522 000 €	4 608 997 €
Montant des investissements réalisés sur la totalité du SEA.	6 716 879 €	12 717 510.94 €	11 910 910.09 €

En 2022, les montants d'investissements réalisés sont restés élevés et proche de ceux de 2021. Ils atteignent 11.9 Millions d'euros.

Cette augmentation des dépenses d'investissement est prévue dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements du syndicat afin d'augmenter progressivement le renouvellement des réseaux et de sécuriser l'adduction en eau potable, avec notamment la création d'une nouvelle usine et de réseau d'interconnexion (feeder).

Le graphique ci-dessous détaille l'ensemble des investissements réalisés depuis la création du SEA, avec une légère baisse des dépenses affectées au renouvellement des réseaux ces deux dernières années, compensées par la création de nouveaux feeders :



4.2. Amortissements

Pour les 3 dernières années, les dotations aux amortissements ont été de :

	2020	2021	2022
Budget principal	3 279 970 €	2 949 854.56 €	/
Budget annexe Régie	903 435 €	867 485.83 €	
TOTAL	4 183 405 €	3 813 339 €	4 117 486.84 €

On constate une augmentation des dotations aux amortissements en 2022, lié notamment au décalage de la réception des investissements réalisés en 2021, qui ont été intégrés dans les dotations d'amortissement à partir de l'année 2022.

Les dotations aux amortissements sont globalement stables depuis la création du SEA. La valeur du patrimoine est donc globalement maintenue, via les investissements réalisés par le SEA depuis sa création.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service public a procédé à des abandons de créance pour 439 abonnés (0.6 % des abonnés du SEA) pour un montant de 94 412 €, correspondant à 1.1 % des recettes totales, répartis selon les secteurs ci-dessous :

SERVICES	EXPLOITANT	2021 proposition irrécouvrable (part collectivité)	2022 proposition irrécouvrable (part collectivité)	% des recettes de la collectivité	Impayés en cours à transférer
NORD-OUEST ((1 ^{ère} année de contrat))	SAUR	/	0 €	0%	
Segréen (fin de contrat)	SAUR	27 799.15 €	68 827.02 €	2.6 %	112 114.25 €
NORD-EST	SAUR	287.31 €	199.46 €	0.01%	
SUD-EST	VEOLIA	15 652.37 €	3 160.76 €	0.2 %	
LAYON	SAUR	2 722.72 €	9 679.85 €	1.7 %	
REGIE SYNDICALE	REGIE	13 209.94 €	11 897.92 €	0.4 %	
BIERNE (% 49)	SAUR	4 087.97 €	4 539.96 €	0.9 %	
Contrats arrivés à échéances	Divers	30 652.66 €	/	/	
TOTAL SEA		94 412.12 €	98 304.95 €	0.9 %	
+ Solde des contrats à échéance	Divers	121 694.11 €			

* Secteurs avec un contrat d'affermage arrivé à échéance au 31/12/2020, sur lesquels le délégataire avait 18 mois pour procéder aux recouvrements.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 4 000 € en 2022 pour les actions suivantes :

- Amélioration de la gestion de la ressource en eau au Burkina-Faso : association AFDI 49 : 2000 €
- Création de points d'eau potable en Ethiopie : association AVEC l'Ethiopie : 2000 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	156 000	157 000
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,7	1,7
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99.8 %	99.4 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	82.2%	90.2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86.5 %	84.4 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0.95	1.09
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,91	1.04
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,63	0.55
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5.7	4.0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	98	98
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1.5	1.4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Environ 1.6	Environ 1.4
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,8	2.0

7. Annexes

7.1 Grille de tarification complète par secteur

7.2 Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3 Fiches Qualité de l'ARS

7.1 Grille de tarification complète par secteur

Secteur Nord-Ouest (Ségréen)

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	40,23 €	42,64 €	45,91 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,6214 €	0,7463 €	0,7669 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,6214 €	0,4299 €	0,4713 €
Part Délégitaire				
Part Fixe	Abonnement	32,94 €	32,00 €	34,41€
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,8950 €	0,7750 €	0,8334 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,5203 €	0,7750 €	0,8334 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Miré Morannes

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	66,78 €	60,93 €	57,36 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,9448 €	0,8539 €	0,7867 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,5712 €	0,5585 €	0,5251 €
Part Délégitaire				
Part Fixe	Abonnement	32,5000 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Châteauneuf- Juvardeil

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	55,76 €	52,31 €	51,13 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,8381 €	0,7669 €	0,7195 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,5934 €	0,5524 €	0,5353 €
Part Délégitaire				
Part Fixe	Abonnement	32,50 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Durtal :

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement annuel	67,22 €	60,74 €	56,53 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0,4964 €	0,5404 €	0,6100 €
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0,7003 €	0,6934 €	0,7120 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0,5370 €	0,5709 €	0,6303 €
Part Délégitaire				
Part Fixe	Abonnement	32,50 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle		0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Seiches sur le Loir

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	32,27€	33,62 €	37,24 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0,4389 €	0,4467 €	0,4782 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,0200 €	0,11212 €	0,2146 €
Part Délégitaire				
Part Fixe – Domestique	Abonnement	32,50 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle - Domestique		0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Part Fixe - Industriel	Abonnement	32,50 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle - Industriel		0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400€	0,0400€	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Coutures

Part Collectivité		2021	2022	2023
C Part Fixe	Abonnement	46,39 €	46,88 €	50,53 €
C Part proportionnelle		0,7111 €	0,7052 €	0,7445 €
Part Délégitaire				
D Part Fixe	Abonnement	25,92 €	27,16 €	29,48 €
D Part proportionnelle		0,7200 €	0,7546 €	0,8189 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune de Cornillé les Caves :

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	16,49 €	21,34 €	28,46 €
Part proportionnelle		0,3234 €	0,3515 €	0,4032 €
Part Délégitaire				
Part Fixe	Abonnement	32,50 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle		0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur du Layon

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	45,90 €	46,41 €	49,98 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,3992 €	0,5015 €	0,6414 €
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,7243 €	0,7453 €	0,8039 €
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,6221 €	0,6687 €	0,7529 €
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,6129 €	0,6618 €	0,7483 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	28,31 €	28,59 €	30,02 €
Part proportionnelle		0,6820 €	0,6890 €	0,7230 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0350 €	0,0300 €	0,0300 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune de Chalennes sur Loire :

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	54,73 €	60,22 €	69,92 €
Part proportionnelle		1,3406 €	1,3779 €	1,4893 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle		0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0421 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée de la Cornuaille :

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	60,34 €	80,66 €	84,16 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	0,4008 €	1,6225 €	1,7044 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	0,2337 €	1,4876 €	1,5093 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	20,80 €	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle		1,2640 €	0,0000 €	0,0000 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune de Chaudefonds sur Layon (ex-SMAEP)

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	49,14 €	55,79 €	66,65 €
Part proportionnelle		1,0901 €	1,1805 €	1,3383 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle		0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Régie syndicale :

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	46,51 €	53,81 €	65,33 €
Part Fixe DN 25/30mm	Abonnement	84,74 €	82,36 €	80,51 €
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	102,11 €	95,39 €	89,19 €
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	128,18 €	114,94 €	102,23 €
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	196,81 €	166,41 €	136,54 €
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	309,75 €	251,12 €	193,01 €
Communes alimentées par la station de production du Boyau				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,2784 €	1,3267 €	1,4491 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,1868 €	1,2545 €	1,4107 €
Communes de St Sigismond, Villemoisan, et La Possonnière				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,3678 €	1,3969 €	1,5001 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,1868 €	1,2545 €	1,4107 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0421 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée du Louroux Béconnais

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	61,97 €	65,81 €	73,86 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,3715 €	1,4042 €	1,5111 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,2261 €	1,2930 €	1,3701 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0421 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Bierné

Part Collectivité		2020	2021	2023
Part Fixe	Abonnement	47,36 €	46,54 €	48,94 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,5346 €	0,5360 €	0,5903 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,4915 €	0,5127 €	0,6344 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,4787 €	0,5024 €	0,6556 €
Part Déléguataire				
Part Fixe	Abonnement	28,79 €	29,24 €	32,29 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,8340 €	0,8480 €	0,9360 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,7504 €	0,7630 €	0,8420 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,6668 €	0,6780 €	0,7490 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0510 €	0,0510 €	0,0510 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Juigné sur Loire

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	29,76 €	34,02 €	41,44 €
Part proportionnelle		0,6326 €	0,6390 €	0,6902 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	25,92 €	27,16 €	29,48 €
Part proportionnelle	terme distribution	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
Part proportionnelle	terme importation	0,7200 €	0,7546 €	0,8189 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur LOIR ET SARTHE

Part Collectivité		2021	2022	2023
Part Fixe	Abonnement	54,45 €	50,72 €	49,27 €
Part proportionnelle		0,5137 €	0,5119 €	0,5339 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	32,50 €	34,18 €	37,80 €
Part proportionnelle		0,8480 €	0,8919 €	0,9863 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune Aubigné sur Layon :

Part Collectivité		2021	2022	2022
Part Fixe	Abonnement	48,33 €	47,90 €	50,64 €
Part proportionnelle		0,4586 €	0,5076 €	0,6017 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	25,92 €	27,16 €	29,48 €
Part proportionnelle		0,7200 €	0,7546 €	0,8189 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0380 €	0,0380 €	0,0380 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée de Faye d'Anjou et Champs sur Layon (Bellevigne en Layon -ex-SMAEP)

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	10,00 €	22,98 €	36,76 €
Part proportionnelle		0,3000 €	0,3721 €	0,5387 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	32,38 €	25,92 €	29,48 €
Part proportionnelle		0,7817 €	0,7200 €	0,8189 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €	0,0295 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

7.2. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-aides-et-redevances/contenu1/lactualite-des-aides-et-des-redevances/note-dinformation-sur-le-prix-de-leau---2021.html>

7.3. Fiches Qualité de l'ARS

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/qualite-de-l-eau-potable-pays-de-la-loire>

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

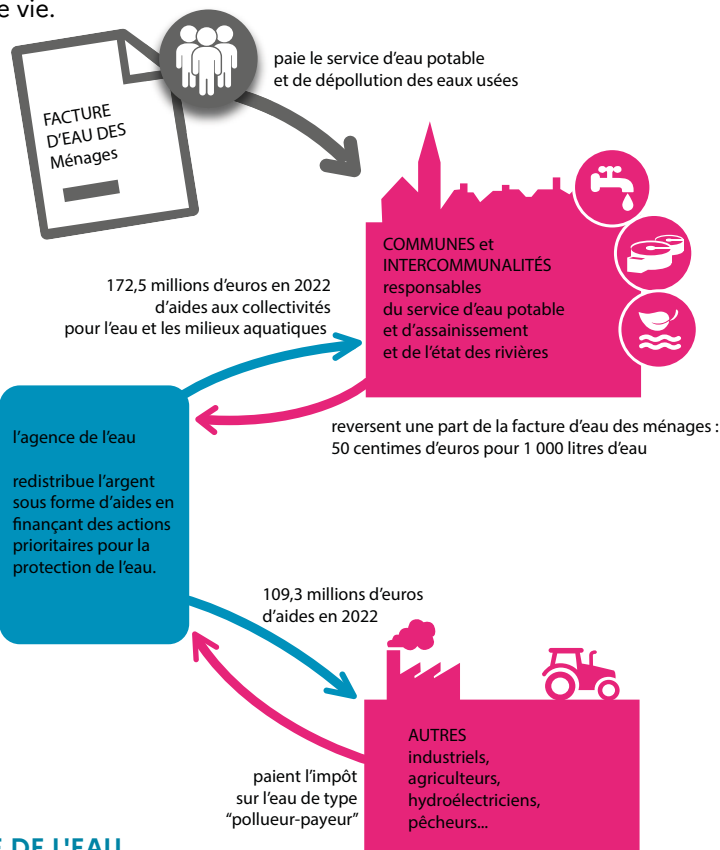
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

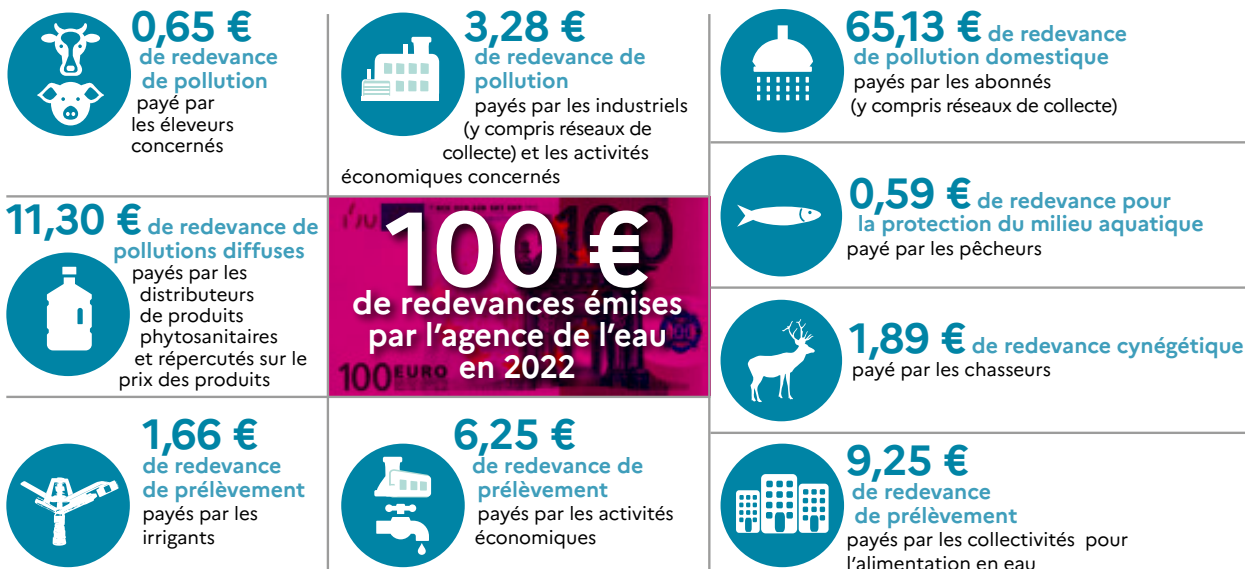
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

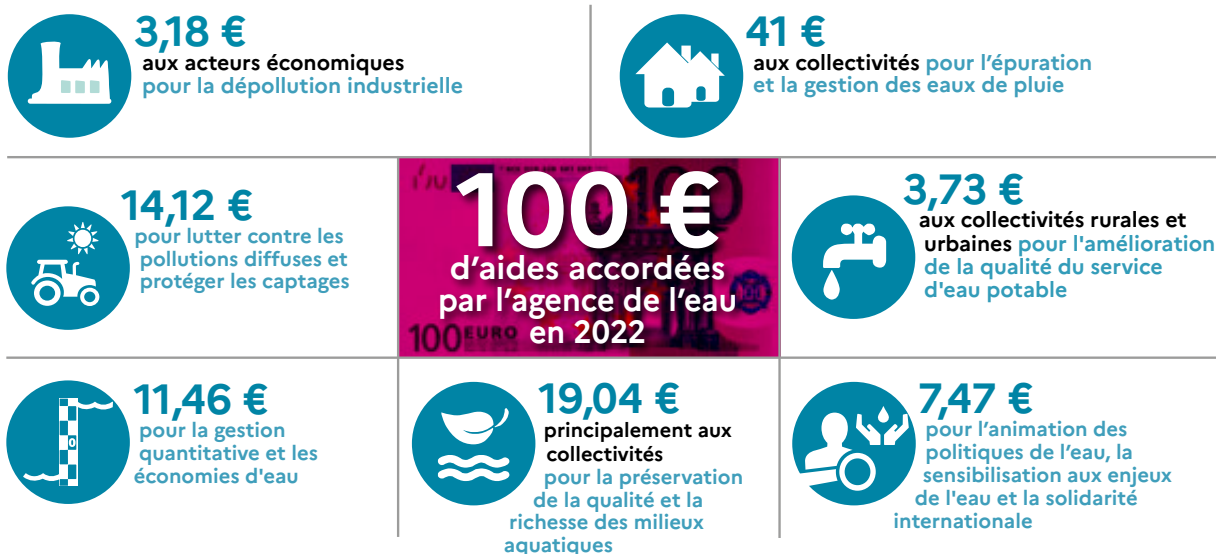


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

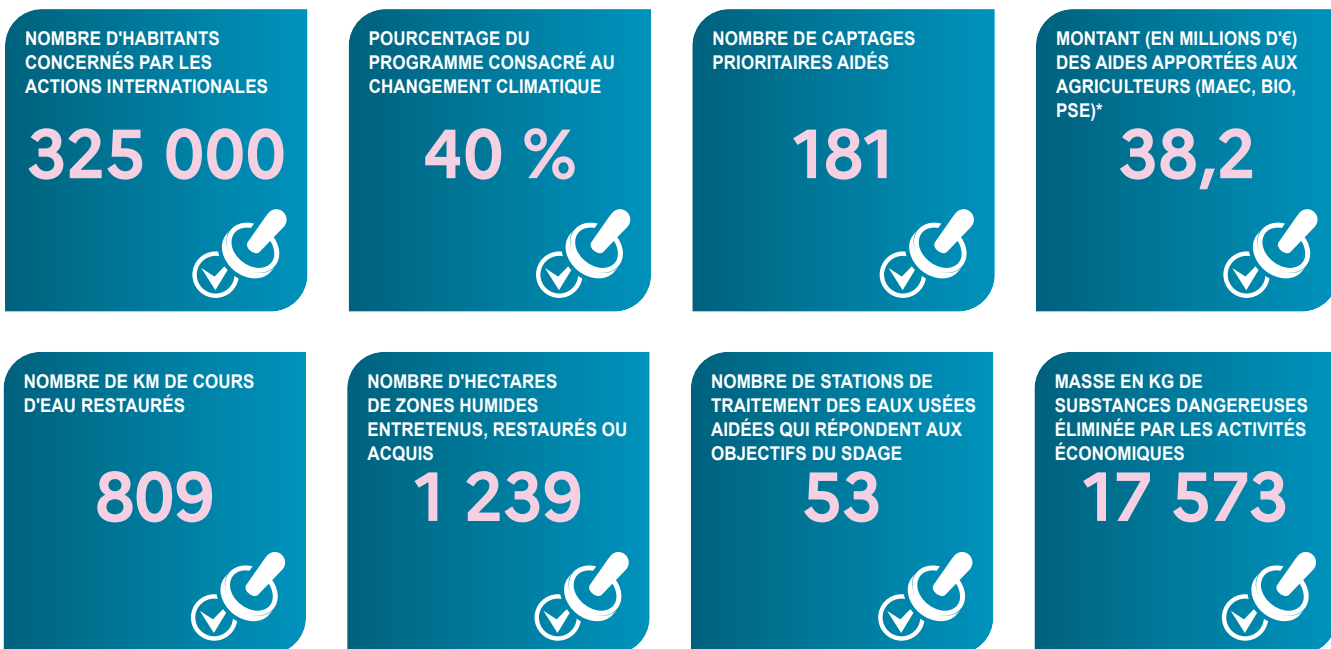


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

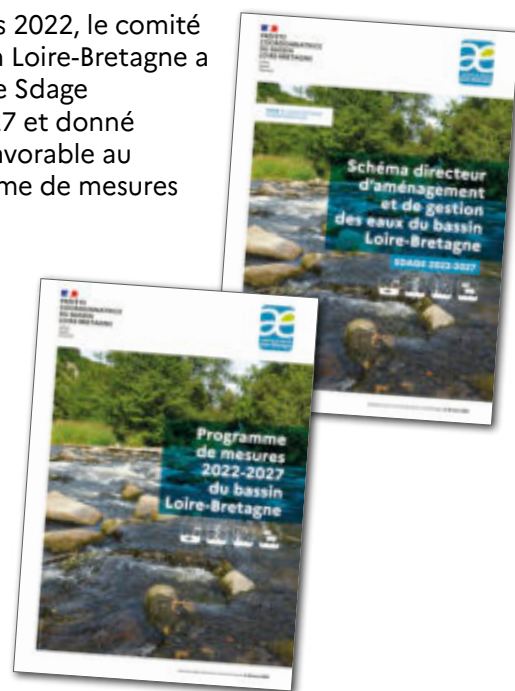
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
[agence.eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

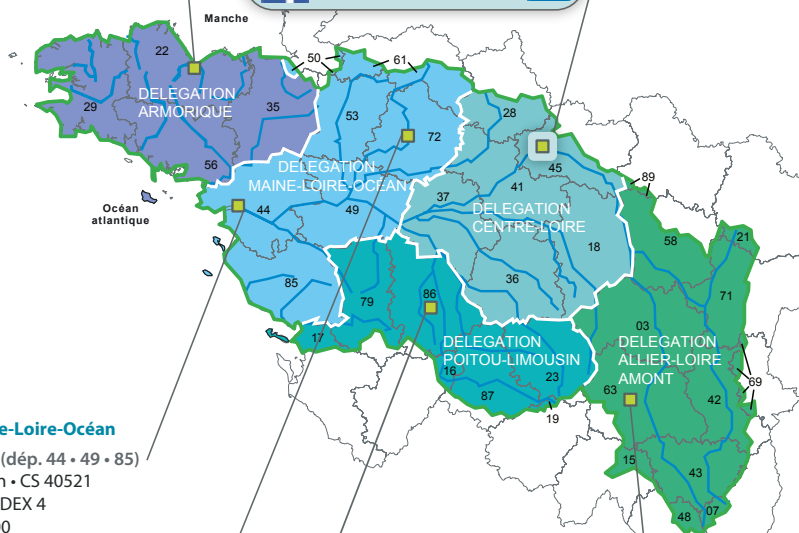
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau





ZONE DE DISTRIBUTION : LA CORNUAILLE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 54 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 522 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1076 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **54**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Nombre de mesures : **5 066**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,061 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **12,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **28 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **15,7 °f**
Valeur maxi : **18,4 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEMOSAN

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 54 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 522 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1087 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **54**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Nombre de mesures : **5 066**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,061 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **20,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **67 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **15,7 °f**
Valeur maxi : **18,4 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES FLEES

Conclusion sanitaire

2022

La présence de pesticides (AMPA et ESA métolachlore) a entraîné des dépassements ponctuels de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 91 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 516 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 617 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **17,6 mg/L**
Valeur maxi : **35 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements limités de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **36**
Nombre de mesures : **6 015**
Conformité : **67 %**
Valeur maxi : **0,29 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa ; esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **18,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **43 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **12,1 °f**
Valeur maxi : **16,6 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAZE HENRY

Conclusion sanitaire

2022

La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 508 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), MINES DE FER. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 8495 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **5,08 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **8**
Nombre de mesures : **1 290**
Conformité : **88 %**
Valeur maxi : **0,12 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **16 microgramme/L**
Valeur maxi : **27 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **18,9 °f**
Valeur maxi : **19,6 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COMBREE

Conclusion sanitaire

2022

Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (changement du charbon actif et dilution avec l'eau d'Angers). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 51 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 520 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 6204 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 21
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 23
Valeur moyenne : 15,1 mg/L
Valeur maxi : 35 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 22
Nombre de mesures : 5 102
Conformité : 64 %
Valeur maxi : 0,27 microgramme/L (esa metolachlore)
Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 31,6 microgramme/L
Valeur maxi : 85 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 14,3 °f
Valeur maxi : 16,6 °f

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEGRE

Conclusion sanitaire

2022

La présence de pesticides (AMPA et ESA métolachlore) a entraîné des dépassements ponctuels de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 45 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 508 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), SAINT AUBIN DU PAVOIL (L'OUDON). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 9612 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **16,1 mg/L**
Valeur maxi : **35 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements limités de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Nombre de mesures : **5 067**
Conformité : **83 %**
Valeur maxi : **0,24 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa ; esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **46 microgramme/L**
Valeur maxi : **83 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **15,1 °f**
Valeur maxi : **16,8 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT JEAN DE LA CROIX

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 456 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 520 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 226 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **9**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **71**
Valeur moyenne : **9,48 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Nombre de mesures : **5 468**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,068 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **51**
Valeur moyenne : **26,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **64 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **71**
Valeur moyenne : **16,8 °f**
Valeur maxi : **20,4 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JUIGNE SUR LOIRE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 467 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 520 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 4804 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **71**
Valeur moyenne : **9,48 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Nombre de mesures : **5 468**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,068 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **52**
Valeur moyenne : **26,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **64 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **71**
Valeur moyenne : **16,8 °f**
Valeur maxi : **20,4 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEICHES

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée. Des dépassements de la limite réglementaire pour des pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé au vu des valeurs sanitaires de l'ANSES et n'a pas justifié de restriction d'usages. Des actions pour améliorer sa qualité sont en cours (changement charbon actif - raccordement sur une autre unité de traitement). Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 37 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 524 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA FUYE (LE LOIR), PONT HERBAULT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 5561 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Qualité dégradée

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **4 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **15,8 mg/L**
Valeur maxi : **28 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **14**
Nombre de mesures : **5 476**
Conformité : **21 %**
Valeur maxi : **0,42 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; métaldéhyde ; propyzamide ; total des pesticides analysés**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **31,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **52 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **25,7 °f**
Valeur maxi : **28,5 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JARZE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 508 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CLOS DES FERRIERS F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3921 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,57 mg/L**
Valeur maxi : **4,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Nombre de mesures : **1 262**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,026 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **23,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **36 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **24,6 °f**
Valeur maxi : **25,9 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : DURTAL

Conclusion sanitaire

2022

La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 32 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 519 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA PETITE BOUCHARDIÈRE (LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 6745 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **22,8 mg/L**
Valeur maxi : **43 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Nombre de mesures : **5 067**
Conformité : **80 %**
Valeur maxi : **0,21 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **36,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **63 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **20,1 °f**
Valeur maxi : **23,1 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT REMY

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 44 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 507 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOULET P3, LE BOULET P4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 17598 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **39**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **6,11 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **5 049**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,023 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **18**
Valeur moyenne : **22,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **48 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **17,3 °f**
Valeur maxi : **19,7 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LOUROUX BECONNAIS

Conclusion sanitaire

2022

La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 515 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES CHAPONNEAUX F1, LES CHAPONNEAUX F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3127 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **27 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement limité de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **1 314**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **0,12 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **12,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **18 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **15,6 °f**
Valeur maxi : **17 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CANDE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 30 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 507 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAP LES THUYAS, ILE DELAGE ANCENIS, LA KIRIAIE F1, LA KIRIAIE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 7927 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **37,7 mg/L**
Valeur maxi : **46 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Nombre de mesures : **4 627**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,1 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **22,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **28 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **16,1 °f**
Valeur maxi : **18,3 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPIGNE

Conclusion sanitaire

2022

La présence de pesticides (AMPA et ESA métolachlore) a entraîné des dépassements ponctuels de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 35 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 520 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 8487 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **17,9 mg/L**
Valeur maxi : **32 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements limités de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **14**
Nombre de mesures : **913**
Conformité : **71 %**
Valeur maxi : **0,29 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa ; esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **17,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **33 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11,8 °f**
Valeur maxi : **12,6 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAUNEUF SUR SARTHE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 517 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : L'ARCHE (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3807 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **20,3 mg/L**
Valeur maxi : **32 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **5 047**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,095 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **30,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **35 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **24,7 °f**
Valeur maxi : **27,1 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MORANNES

Conclusion sanitaire

2022

La présence de pesticides (métolachlore et ESA métolachlore) a entraîné des dépassements ponctuels de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 37 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 518 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PENDU (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 6234 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **18,2 mg/L**
Valeur maxi : **27 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements limités de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Nombre de mesures : **5 067**
Conformité : **73 %**
Valeur maxi : **0,2 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; métolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **28,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **55 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **22**
Valeur moyenne : **24,4 °f**
Valeur maxi : **27,4 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROCHEFORT

Conclusion sanitaire

2022

La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 36 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 507 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CHAPELLE F4, LA CHAPELLE F5, LA CHAPELLE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 9251 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **28**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **4,32 mg/L**
Valeur maxi : **5,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **2 143**
Conformité : **33 %**
Valeur maxi : **0,13 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **21,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **44 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **16,1 °f**
Valeur maxi : **16,7 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOIR ET SARTHE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 470 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 520 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 8723 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 71
Valeur moyenne : 9,48 mg/L
Valeur maxi : 20 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 13
Nombre de mesures : 5 468
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,068 microgramme/L (esa metolachlore)

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 54
Valeur moyenne : 26,2 microgramme/L
Valeur maxi : 64 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 71
Valeur moyenne : 16,8 °f
Valeur maxi : 20,4 °f

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT GEORGES - BECON

Conclusion sanitaire

2022

La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 63 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 507 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 25003 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **56**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **4,98 mg/L**
Valeur maxi : **9,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **5 049**
Conformité : **25 %**
Valeur maxi : **0,25 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **30,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **62 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **15,5 °f**
Valeur maxi : **16,2 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LION D'ANGERS

Conclusion sanitaire

2022

Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (changement du charbon actif et dilution avec l'eau d'Angers). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 50 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 522 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 6846 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 21
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 23
Valeur moyenne : 15,1 mg/L
Valeur maxi : 35 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 22
Nombre de mesures : 5 102
Conformité : 64 %
Valeur maxi : 0,27 microgramme/L (esa metolachlore)
Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 18 microgramme/L
Valeur maxi : 43 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 14,3 °f
Valeur maxi : 16,6 °f

Quelques conseils



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MOZE SUR LOUET

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 464 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 522 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2013 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **71**
Valeur moyenne : **9,48 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Nombre de mesures : **5 468**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,068 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **52**
Valeur moyenne : **26,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **64 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **71**
Valeur moyenne : **16,8 °f**
Valeur maxi : **20,4 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MELAINE SUR AUBANCE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 481 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 522 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1608 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **71**

Valeur moyenne : **9,48 mg/L**

Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**

Nombre de mesures : **5 468**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0,068 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **56**

Valeur moyenne : **25,9 microgramme/L**

Valeur maxi : **64 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **71**

Valeur moyenne : **16,8 °f**

Valeur maxi : **20,4 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : THOUARCE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 507 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE SAINT MAUR P1, ILE SAINT MAUR P2, ILE SAINT MAUR P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1465 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **2,44 mg/L**
Valeur maxi : **4,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **5 049**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,052 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **21,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **36 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **14 °f**
Valeur maxi : **14,8 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CORNILLE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 48 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 515 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 467 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ANJOU MAINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 9
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : **0,736 mg/L**
Valeur maxi : **0,83 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 5
Nombre de mesures : **2 103**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,001 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : **38 microgramme/L**
Valeur maxi : **52 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : **30,2 °f**
Valeur maxi : **32,6 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : AUBIGNE SUR LAYON

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 220 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 508 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 368 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 9
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **5,58 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Nombre de mesures : **10 095**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,094 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **37 microgramme/L**
Valeur maxi : **74 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **13,8 °f**
Valeur maxi : **16,5 °f**

Quelques conseils

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAUDEFONDS_BOURGONNIERE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 165 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 508 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1593 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).</p> <p>Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 6,36 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 5 046 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,094 microgramme/L (esa metolachlore)</p>	
		<p>TRIHALOMÉTHANES A Bonne qualité</p> <p>Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 36 microgramme/L Valeur maxi : 74 microgramme/L</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau peu calcaire</p> <p>Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 13,7 °f Valeur maxi : 16,5 °f</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FAYE D'ANJOU

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 162 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 508 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2352 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **6,36 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Nombre de mesures : **5 046**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,094 microgramme/L (esa metolachlore)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **36,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **74 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **13,7 °f**
Valeur maxi : **16,5 °f**

Quelques conseils



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.